2020_05_12_DIPA_reemploi_BSET_sur_route_mauvaise_piste	_ 3
2020_05_12_Courrier_n2_UDD_Roissy_nuit_Chronopost	_ 5
2020_05_06_CT_DIPA_reprise_en_sagesse	₋ 7
2020_05_06_CHSCT94_Orly_ferme_echanges_ouverts	_ 15
2020_05_05_CHSCT93_PRA_le_11_mai_attendra_le_7	_ 21
2020_04_30_Courrier_n1_UDD_Roissy_nuit_Chronopost	_ 27
2020_04_17_DIPA_conf_tel_Covid-19_Mieux_local_pire_national	_ 29
2020_04_17_CHSCT93_conf_tel_deconfinement_stade_reflexion	_ 33
2020_04_10_DIPA_conf_tel_Covid-19_Eau_a_la_bouche	_ 35
2020_04_03_DIPA_fermeture_Orly_sauf_pour_Douanes	_ 39
2020_04_03_DIPA_conf_tel_Covid-19	_ 41
2020_04_02_DIPA_Roissy_nuit_mesures_prevention_DG	45
2020_03_27_DIPA_conf_tel_Covid-19	_ 47
2020_03_24_DIPA_tract_restreindre_PCA_DR_Fret_au_maximum _	49
2020_03_20_DIPA_conf_tel_Covid-19	_ 51
2020_03_18_courrier_DIPA_PCA_AA_Coronavirus	- 55
2020_03_06_DIPA_CTDI_QD_SOLIDAIRES_Covid-19	_ 57



Coronavirus

Réflexion DG sur réemploi unités SURV des terminaux



Organisation

Communiqué

Atterrir sur la route? Une mauvaise piste...

La semaine dernière, lors du groupe de travail national sur le Plan de reprise d'activité (PRA) du jeudi 7 mai, la DG a lancé un ballon d'essai sur le réemploi des agents Surveillance d'Orly et Roissy.





Présentation : une surprise

Au cas d'espèce, la DG a évoqué l'idée de faire réaliser, par les brigades de surveillance extérieure (BSE) de terminaux, des contrôles sur les axes routiers y menant, notamment:

- pour Orly: autoroute A10, nationales N6 et N7;
- pour Roissy: autoroutes Al (Paris-Lille) et Al5 (Gennevilliers - Cergy).

Donc au même titre que les brigades de surveillance intérieure (BSI).

Sur la forme, nous ne pouvons qu'être échaudés que cette « réflexion » n'ait jamais été évoquée localement lors des différents échanges entre la Direction et la représentation du personnel.

Aussi bien lors des audioconférences hebdomadaires, que lors de la consultation du Comité technique local (6 mai) ou des Comités d'hygiène, de Sécurité de Seine-Saint-Denis (CHSCT93) et du Val-de-Marne (CHSCT94).



Sur le fond : nous ne comprenons aucunement la pertinence d'une telle réflexion.

En matière de missions

D'abord les missions sont différentes: un contrôle à l'import ou à l'export n'est pas un contrôle routier à la circulation. Certes les articles du Code des douanes à mettre en œuvre sont connus, mais pas les procédures! Surtout le positionnement, la fouille, l'attitude, les réflexes ne s'improvisent pas, fortiori sur des portions d'autoroute parmi les plus fréquentées d'Europe.

En matière de formation

Exercer sur ce type de vecteur nécessite une expérience ou formation préalable, sur un temps long. Des formations d'autant plus chronophages qu'en dépit de la bonne volonté des agents, elles peuvent se terminer par une non habilitation.

En outre, actuellement, nombre de formations sont suspendues, notamment les formations sur les techniques professionnelles de contrôle et d'intervention (TPCI). Dans un tel contexte, il est illusoire de mettre en place les différentes formations requises :

- TPCI, contrôles routiers:
- fonction de chef de bord :
- utilisation des bâtons de défense et des armes longues Heckler & Koch (HK).

En matière matérielle

Les agents ne disposent pas des matériels ad-hoc (HK, rampes lumineuses, chasubles, herses... et voitures adaptées), n'avant déjà pas à Roissy de pistolets semiautomatiques (PSA) en dotation individuelle...

En sus, il paraît irréaliste de mettre 4 agents dans un véhicule de service tout en respectant les règles de distanciation sociale.



Pour conclure : d'autres pistes auraient pu être envisagées

Les agents Surveillance travaillant en terminaux ne veulent pas se dérober à leurs missions mais ne veulent pas les réaliser n'importe comment.

En cette période toute particulière, d'autres pistes auraient pu être creusées. Par exemple, connaissant bien leur plateforme et se tenant prêts à aider leurs collègues Opérations commerciales (OPCO), une mobilisation sur le fret pour les volontaires aurait pu être envisagée : aussi bien pour faire du dénombrement que de la lutte contre la fraude (LCF), avec une plus-value qualitative. Par exemple, dans le cadre d'accès aux divers locaux à usage professionnel (art. 63 ter du Code des Douanes) ou encore d'opérations conjointes avec la cellule de ciblage du fret (CCF).

En tous les cas cette « réflexion » de la DG dénote une méconnaissance de la Surveillance et des champs d'intervention respectifs des BSE et BSI.

Le mardi 12 mai 2020











Courrier des représentants du personnel sur la réouverture du site de Chronopost

Monsieur le Directeur interrégional,

L'article L.4121-1 du code du travail prévoit que « *l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et morale des travailleurs* ».

A ce titre, l'employeur peut être fondé à prendre des dispositions contraignantes pour assurer la protection de la santé du personnel après évaluation du risque de contagion.

Nous vous rappelons que les locaux mis à disposition par l'opérateur Chronopost pour l'UDD ne disposent d'aucune aération mécanique donnant sur l'extérieur, ni même de simple fenêtre.

Le secrétariat général des ministères économiques et financiers rappelle en page 5 dans son guide des bonnes pratiques au bureau dans le cadre du plan de continuité d'activité (ci-joint), qu'il faut aérer le bureau 3 fois par jour pendant 15 minutes.

La note de service du 7 mai 2020 DRF relative à la reprise progressive d'activité rappelle aux agents, entre autres mesures de protection, qu'il faut **renouveller l'air ambiant de son espace de travail**.

Pour des raisons toujours incompréhensibles pour les agents de la nuit, l'accès aux bureaux de douane de jour disposant de fenêtres donnant sur l'extérieur (et donc à même de garantir une ventilation correcte des locaux) leur est toujours refusé.

En effet, ainsi qu'indiqué lors du communiqué technique local du 6 mai 2020, la Direction préfère s'en remettre à l'opérateur qui a prévu d'installer une ventilation vers l'extérieur dans locaux de l'UDD (c'est d'ailleurs pour cette raison que la réouverture du site de Chronopost a été reportée d'une semaine).

Nous devons rappeler que chaque agent est responsable de sa propre sécurité sanitaire.

Cf. article L.4122-1 du Code du travail qui stipule que « conformément aux instructions qui lui sont données par l'employeur, il incombe à chaque travailleur de prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celles des autres personnes concernées par ses actes ou ses omissions au travail. »

Dès lors, chaque agent serait fondé à exercer son **droit de retrait** (ou à minima refuser d'effectuer sa vacation dans le bureau de Chronopost) si il constate que les travaux ne sont pas réalisés ou que la ventilation ne fonctionne pas au moment de sa prise de service sur ce site.

De manière générale, il est de la responsabilité de chaque agent de constater que les **mesures de protection individuelle** promises par la Direction sont bien effectives et que le matériel est bien mis à sa disposition afin, dans le cas contraire, de pouvoir exercer un éventuel droit de retrait.

Rappelons que selon les articles L.4131-1 et suivants du Code du travail « un travailleur peut se retirer d'une situation de travail dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé. Il doit alerter l'employeur de cette situation. Il s'agit d'un droit individuel et subjectif ».

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur interrégional, nos salutations distinguées.



Comité Technique Local

6 mai 2020 (audioconférence)

- Transformation BSE Orly 3 (TGU)
- Plan de Reprise d'Activité DIPA



Missions / Organisation

Compte-rendu

Après 11 mai : La DIPA privilégie la sagesse?

À quelques jours de la date annoncée pour le déconfinement progressif du 11 mai, le comité technique (CT) de la Direction interrégionale de Paris-Aéroports (DIPA) s'est donc tenu en audioconférence, avec 2 points à l'ordre du jour.





D'abord de façon incompréhensible, l'évolution de la brigade d'Orly 3!

À rebours du national

Incompréhensible, car du fait de la crise du Covid-19, nombre de réformes sont suspendues au niveau national.

Fermeture locale

Incompréhensible également, car l'aéroport d'Orly sera fermé jusqu'à l'automne (a jusqu'à juillet), ainsi que l'explique le gestionnaire Aéroports de Paris (ADP) par voie de presse. Il n'y a donc pas urgence.

Questions syndicales sans réponse

Sans compter que les interrogations préalables de la représentation du personnel n'ont pas fait l'objet de réponse précise (devenir des locaux d'Orly 3, incidences sur les brigades <u>d'Orly Fret</u> et périphérie <u>d'Orly Pistes</u>).

C'est pourquoi tous les syndicats se sont opposés à ce projet dans un tel état, en votant CONTRE. Le DI en a pris acte et a indiqué que si l'administration ne voyait plus le bien fondé d'une telle évolution, il ne s'y opposerait pas.





Ensuite le projet de déconfinement de la DIPA, après le 11 mai, appelé Plan de reprise d'activité (PRA)

Il a fallu attendre 16h30 pour les 1^{ers} éléments concrets en matière d'effectifs.

Sommaire

- Tract/résumé : рl p2 - Préalable : pp3-5 - Compte-rendu : → intro/BSE Orly 3: p3 p4 → info Covid-19: → PRA DIPA:

- Conclusion/Lexique : p8

À Orly

- Bureau: maintien de 2 agents
- **Brigades**: maintien de 3 agents pour les brigades de ronde.
- Nouveauté : pour missions à support Direction, il y aura l agent par bureau partir de la semaine du 11 mai.

À Roissy Voyageurs (DRV)

- Brigades des terminaux actifs (T2E, 2F): légère hausse les effectifs vont passer de 3 à 6 à partir de la semaine du 11 mai, puis à 8 la semaine suivante.
- Nouveauté: quelques services support vont ouvrir (contentieux, régionale de programmation des contrôles - CRPC) mais avec 1 à 2 agents maximum.

À Roissy Fret (DRF)

Seule décision forte : tous les bureaux ouvrent dès la semaine du 11 mai.

- Dans les lers jours, c'est le statut quo actuel (effectifs au mininum) à peine modifié, le temps que chaque chef de service contacte chaque agent pour connaître sa situation.
- L'objectif est d'avoir 1/3 des effectifs en moyenne courant mai et 2/3 à la fin mai.
- La normale peut être envisagée après début juin, pas avant.



Annexe : notre déclaration préalable



Comité Technique Local

6 mai 2020 (audioconférence)

- Transformation BSE Orly 3 (TGU)
- Plan de Reprise d'Activité DIPA



préalable

Quelle consistance au déconfinement?

Monsieur le Président,

La semaine dernière, lors de son discours devant l'Assemblée nationale, le Premier ministre a pris de multiples précautions et a longuement expliqué ses décisions, conscient de l'importance de sa responsabilité politique mais aussi pénale.

En effet, lors d'une précédente crise sanitaire (l'affaire du sang contaminé) les responsables politiques et administratifs ont dû s'expliquer devant la justice.

Le 30 avril dernier, en instance puis dans le Flash agents, la DG a indiqué que : « Toute augmentation du présentiel doit être justifiée par l'accroissement des activités ».

C'est pourquoi, M. LEGUÉ, nous vous demandons si, dès le 11 mai, le présentiel sera augmenté à la DIPA, et dans quels services. Dans l'affirmative, pouvez-vous nous énumérer les nouveaux flux aériens qui vont générer un accroissement des activités ?

Comme vous le savez, M. LEGUÉ, la région Île-de-France est particulièrement touchée par cette pandémie. Le gouvernement a classé l'ensemble des départements de la région en rouge.

Pour faire face à cette situation, quelles mesures avezvous décidées afin de permettre à la quasi-totalité de nos collègues de pouvoir travailler (et se former) à distance ? Pour nos collègues qui malheureusement ne pourraient pas travailler à distance (raisons de santé, garde d'enfants...), qu'avez-vous décidé ?

Quelles mesures sanitaires avez-vous prises pour nous protéger lorsque vous, M. LEGUÉ, nous demandez de venir en présentiel ?

Enfin, quelle nécessité de représenter aujourd'hui le point sur la transformation de la Brigade de surveillance extérieure (BSE) d'Orly 3 en Très grande unité (TGU), quand le gestionnaire aéroportuaire annonce que la fermeture de l'aéroport d'Orly devrait être effective jusqu'à l'automne? Quel est son lien avec la crise du Covid-

Quel est son lien avec la crise du Covid-19 et avec le plan de reprise d'activité (PRA), quand les réformes sont suspendues au niveau national jusqu'à la fin de la crise sanitaire?

Nous tenons à vous rappeler que l'inquiétude de nos collègues est grande et leurs interrogations nombreuses.

Lors du dernier Comité technique des services déconcentrés (CTSD) de la DIPA le 6 mars 2020, avec le médecin chef du SMUR de Roissy, vous avez consacré plus d'une heure en début de séance à nous expliquer qu'il n'y avait aucun risque et que les masques étaient inutiles pour nous protéger du virus. Concluant même votre propos par « très sincèrement, entre nous, au mois de juin, l'épidémie on en parlera plus ».

Nous espérons ne pas entendre les mêmes billevesées aujourd'hui.

Le mercredi 06 mai 2020 La délégation SOLIDAIRES Douanes





Le Comité Technique Local (CTL) s'est tenu en audioconférence jusqu'à 19h. À l'ordre du jour, la transformation de la brigade d'Orly 3 et le Plan de reprise d'activité (PRA) de la Direction interrégionale de Paris-Aéroports (DIPA).



A) Présents



1°) « haute » administration

Présidence : Ce CT était présidé par M. Legué, DI.

Autres représentants : M. Lequé était assisté :

- de M^{me} Sarti, Directrice interrégionale adjointe (DIA);
- des 3 directeurs régionaux (DR) :
 - DR Orly: M. Cazalbou,
 - DR Roissy Fret: M. Cornillou,
 - DR Roissy Voyageurs : M. Rubler ;
- des chefs de pole :
 - Ressources Humaines (RH): M. Dubois,
 - Logistique et Informatique (PLI) : M^{me} Couturier.
- Étaient également présents :
 - le receveur interrégional (RI) : M. Bortolussi,
 - le conseiller de prévention (CP) : M. Dupont.



^{2°}) Organisations syndicales (OS)

- En sus de SOLIDAIRES (SOLIDAIRES était une des délégations à avoir des membres en provenance de chaque DR),
- CFDT, CGT, UNSA, USD-FO.



3°) Acteur de la prévention

- Dr Simonot : médecin de prévention.



4°) Secrétariat

Par une rédactrice aux affaires générales (le secrétariat adjoint, pour vérification, étant assuré à cette séance par SOLIDAIRES).



B) Préalables

SOLIDAIRES a lu une déclaration (voir page précédente) ; 3 autres organisations également : CGT, CFDT, USD-FO.

Pas de déclaration ou propos liminaire pour l'UNSA.



I – Transformation de la BSE Orly 3 (ex-Ouest) en TGU



A) Présentation (par M. Legué, Directeur interrégional et président)

Sur le fond : Le DI indique que, face à l'organisation du trafic, la brigade de surveillance extérieure (BSE) d'Orly 3 (ex BSE d'Orly Ouest) apparaît sous-dimensionnée.

Aussi une réorganisation est nécessaire, afin de disposer de 2 très grandes unités (TGU) à Orly : BSE Orly 3 et BSE Orly 4.

Sur la forme : Lors de la présentation de ce point au Comité technique local (CTL) du 6 mars, il y eut un vote unanime CONTRE de la part de la représentation du personnel.

Le DI n'ayant « pas changé d'avis, il s'agit d'un point quasiment administratif ». Le DI le représente maintenant car il faut avancer sur le plan administratif.



B) Avis

SOLIDAIRES indique d'abord que sur la forme, cette présentation est précipitée : le gestionnaire aéroportuaire (ADP) affirme que l'aéroport sera fermé peut-être jusqu'à l'automne, il n'y a donc pas d'urgence. Aussi nous soutenons une demande de report du point en sortie de crise de Covid-19. Ensuite, sur le fond, nos interrogations n'ont pas été levées : le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du Val-de-Marne (CHSCT94) n'a pas été correctement informé (incidence sur les locaux, etc) et quid des incidences sur la BSE Orly Pistes et sur la BSE Orly Fret et périphérie.

Toutes les autres organisations syndicales appuient notre propos.



C) Vote

Le DI maintient le point, qu'il soumet au vote : <u>CONTRE unanime</u> (CGT, CFDT, SOLIDAIRES, UNSA, USD-FO). En commentaires, SOLIDAIRES indique qu'en sus des

En commentaires, SOLIDAIRES indique qu'en sus des arguments précédents, il y a un problème de temps pour examiner convenablement le plan de reprise d'activité (PRA) de la DIPA à cause du vote sur ce point.

Conclusion du DI: Si le gestionnaire revenait en arrière en cas d'évolution du trafic aéroportuaire, pas d'opposition. C'est une question quasi administrative. Si l'Administration revenait sur le principe de cette création, le DI ne s'y opposerait pas. Affaire à suivre donc, mais dont acte.





🔀 II – Point d'information régulier crise Covid-19



A) Activité générale (présentation par M. Legué, Directeur interrégional et président)

Le trafic aéroportuaire est très dégradé. Certaines compagnies aériennes ne s'en relèveront pas. La reprise d'activité sera extrêmement faible. Nombre de frontières sont fermées sauf pour quelques pays (par exemple: Brésil et pays du Golfe). Pas de reprise en tous cas à la « normale » cet été.



1°) Orly

Tous les vols Transavia de l'été sont a priori supprimés, avec un très mince espoir de reprise des vols pour les pays de la Méditerranée.

La compagnie TAP Air Portugal souhaite une reprise d'activité car son avenir pourrait être en jeu, du fait de l'importance de son hub parisien.

Pour Aéroports de Paris (ADP), la prudence est de mise car il y a le problème de la rentabilité de la réouverture des infrastructures. La saison estivale est mal engagée pour Orly puisque le gestionnaire parle par voie de presse d'une réouverture à l'automne (septembre-octobre). A minima, l'aéroport est fermé jusqu'à juillet.



2°) Roissy Voyageurs

Le trafic est beaucoup plus dégradé qu'envisagé. A minima, il y a une très forte contraction.

Il y a une attente des plans de sauvetage des compagnies, avec une forte hypothèse de mort pour les compagnies sans support. En règle générale, le PRA est extrêmement faible au niveau des compagnies. Par ex., pour Air France, les vols longs courriers (50% du trafic de Roissy CDG) sont reportés. De fait, le trafic passagers est très fortement diminué pour l'été, avec des perspectives plus lointaines pour l'international.

ADP a lancé une campagne de consultation auprès des compagnies aériennes, car beaucoup de compagnies sont très attentistes. En parallèle, avant de rouvrir les infrastructures de tel ou tel terminal, il y a une évaluation par ADP des coûts/avantages en l'état actuel de la situation.

Il y aura une montée en escalier :

- vols nationaux d'abord,
- puis vols intra Schengen et intra Union européenne (UE) ;
- pas de date pour l'international.



3°) Roissy Fret

La situation y très différente, avec un changement de paradigme puisque l'on assiste au retour de compagnies absentes depuis longtemps à CDG.

Reprise activité globale: Des droits de trafic ont été accordés à des compagnies pour assurer des liaisons fret dans le cadre du « pont aérien » international.

Il y a du fret conventionnel et du fret express sur les vols de toutes les compagnies.

Pour certains expressistes, après avoir constaté un décrochement (variable selon les expressistes: -15 à 25% en moyenne), la reprise est de mise. Avec désormais un fret hebdomadaire aux standards de la même période en 2019.

Concrètement:

Beaucoup d'importade tion matériel médical (respirateurs. masques, tests, blouse, etc) pour les hôpitaux et les grandes entreprises.

Maintenant le pont aérien est pour le grand public.

Au total, 650 millions de masques ont été dédouanés sur CDG.

Droit de réponse : Pour l'article du Journal du dimanche (IDD) sur les lenteurs douanières en matière de masques, le DI souhaite répondre.

En effet, beaucoup confondent (parfois à dessein) le service public Douane (la DGDDI) et le service douane des opérateurs de fret. Or une grande pluralité de nouveaux opérateurs ne connait pas dédouanement modalités de réglementations douanières, donc effectivement ça a pu bloquer avec eux.

Ce type d'importation est un vrai sujet qui a mobilisé l'ensemble de la Direction, et pour lequel un satisfecit de la Région IDF a été adressé à la Douane.

SOLIDAIRES acquiesce, ayant écrit un tract dédié¹.

B) Statistiques des effectifs

Pour SOLIDAIRES, le maintien du confinement d'un maximum d'agents sur une longue période a été fructueux.

Nous constatons du nombre d'agents en quatorzaine et malades.

Position des personnels	27/03	03/04	10/04	17/04	24/04	06/05
Présents	164	140	142	160	146	199
À domicile (ASA ou télétravail)	678	744	760	763	780	1159 (116 en télétravail)
- dont SU en ASA pour baisse activité	263	407	438	469	476	668
Quatorzaine	180	52	26	17	14	7
- dont AG-CO	44	13	3	1	5	4
- dont SURV	136	39	23	16	9	3
Malades avec symptômes Covid-19	44	64	54	32	25	18
- dont AG-CO	15	24	16	8	7	6
- dont SURV	29	40	38	24	18	12

Communiqué Quand la Douane pointe des carences, l'idiot regarde le doigt ? (http://solidaires-douanes.org/Coronavirus-tracts-Douanes)





III – Plan de reprise d'activité (PRA) de la DIPA



A) Présentation (par M. Legué, Directeur interrégional et président)

Le PRA national a été présenté par la Direction générale aux OS le 05 mai (la veille du CTL DIPA).



1°) Idées forces : tenir compte du PCA

Évolution selon contexteDocument évolutif en fonction de paramètres extérieurs

de paramètres extérieurs (ADP et relations internationales), notamment pour la SURV.

Priorités maintenues
Persistance de missions
prioritaires puis
agrégation avec

missions additionnelles.

Distinction selon branches
Reprise progressive, plus
marquée Fret que
Voyageurs et y compris au
niveau AG.

En douceur: Pas de bascule au 11/05 du PCA (plan de continuité d'activité) au PRA de façon brusque.



🜣 2°) Méthodologie : prise de contact préalable par les chefs de service

Nombreuses sont les inconnues, aussi bien au niveau structurel (reprise des écoles ; organisation des locaux), qu'au niveau des situations personnelles des agents. Une photographie de la situation s'impose donc pour la DI. Aussi, en cette période fatidique de la 1ère quinzaine de mai, la Direction mobilise les chefs de service (chefs de bureaux de contrôle et CSDS), suivant la préconisation du bureau RH4 de la DG :

Bâtimentaire

Les chefs de service doivent vérifier :

- la capacité de la structure immobilière pour l'application des mesures barrières (accueil, cheminement, 4 m²/agent);
- la capacité d'adaptation mobilière

(et aménagements complémentaires éventuels).

Le tout devra s'accompagner d'une matérialisation, via marquage au sol (par ex. : bandes de scotch vertes et rouges).

Situations personnelles

Les chefs de service doivent entrer en contact avec chaque agent et s'enquérir de :

- leur mobilisabilité (les agents fragiles ou avec pathologie particulière ne reprendront pas);
- leur souhait/possibilité de télétravailler ;
- leur mode de transport (individuel ou en commun).



3°) Missions: retour par paliers, démarche progressive

Missions essentielles

- Contrôles : à l'export, sur pistes, en zone publique, du fret express et postal.
- Sûreté.

Missions prioritaires

- Lutte contre la fraude et prohibitions (stupéfiants, tabac, sûreté, perception droits et taxes, détaxe).
- Soutien aux entreprises.



B) DR Roissy Fret (présentation par MM. Cornillou et Legué)



1°) Phases (en fonction des mesures sanitaires gouvernementales)

l^{ère} phase : du 11/05 au 31/05 (jusqu'à la fin du mois de mai)

Objectif n°1: ouvrir tous les bureaux, sans forcément une répartition égale.
Objectif n°2: savoir combien d'agents sont ou souhaitent être en télétravail (TLT), afin d'additionner aux agents en présentiel les télétravailleurs.
Objectif n°3: atteindre un 1/3 a minima d'agents par bureau à partir du 18 mai et tendre vers 2/3 de

2ème phase : à partir du mois de juin

Objectif n°1: poursuivre la tenue de tous les bureaux. Objectif n°2: avoir 2/3 de l'effectif a minima début juin.

Objectif n°3: « Puis, à terme, retour de l'ensemble de l'effectif ».

Pour SOLIDAIRES, le calendrier s'entend, la progressivité y est respectée, avec vigilance aux seuils d'effectifs $(1/3 \rightarrow 2/3)$. De même pour la méthode officiellement énoncée, puisqu'il est rappelé que la ou le chef de service doit, <u>avant</u> de prendre toute décision sur le redimensionnement du service :

- prendre attache préalablement avec chaque agent

- s'être assuré préalablement que les locaux sont dotés d'équipements de protection et permettent de respecter les règles de distance sociale, via marquage au sol à l'appui. → TOUT MANQUEMENT DOIT ÊTRE SIGNALÉ!



2°) Missions (tenant compte du retour du fret passagers)

Missions essentielles

l'effectif vers la fin mai.

- Dédouanement du matériel de santé ;
- Sûreté.

Missions prioritaires

- Lutte contre la fraude ;
- ex-post 1 et 2;
- cellule de recevabilité.

Cellule de recevabilité

La cellule temporaire de recevabilité créée pour traiter spécifiquement les importations de matériel médical va durer un peu plus longtemps que prévu. Mais désormais en mode « soufflet » dixit le DI. En effet celle-ci est composée d'agents du PAE, SRA, de bureaux de contrôle (BC), tous services amenés à rouvrir dès le 11 mai. Aussi la cellule va évoluer vraisemblablement ces prochains jours et semaines avec des agents uniquement en télétravail. Affaire à suivre.





C) DR Roissy Voyageurs (présentation par M. Rubler)

Les frontières extérieures risquent d'être fermées pour une longue période.



1°) phases (légère évolution en 2 temps)

1ère phase : du 11/05 au 31/05 : reprise modeste d'activité

Objectif n°1: Reprise activité bus et ferroviaire (BSERI).

Objectif n°2: Poursuite de l'activité dans les terminaux actifs, avec renforcement du nombre d'agents dans certaines unités :

- BSE T2E: 3 → 6 agents/vacation le 11/05 → puis 8 après le 15/05;
- BSE T2F: 4 → 6 agents/vacation.

Objectif n°3: la DRV conserve les vols d'Orly. Selon la reprise de l'activité des terminaux, divers services vont rouvrir :

- BILC;
- BSE R: 5 agents maximum;
- OPCO aérogares, avec une présence au minimum au T2E;
- 6 agents dans les fonctions support : 2 à la CRPC en présentiel,
 - + 2 agents au contentieux,
 - + l à la sûreté en télétravail,
 - + l en AG/secrétariat.

2ème phase : à partir du mois de juin

Objectif n°l: réunion semaine du 11/05 des divisionnaires pour préparer l'ouverture de plusieurs brigades ou réintégrer les agents dans la cote de service :

- en ler la BSE T3 : futur plan de travail pour missions pistes, fret et gare TGV; vacations de 5 agents.
- En 2e les BSE T1, T2C, T2BD: travail dans les terminaux ouverts (équipes à 5 agents)
- BSE T2E et T2F : peut-être 2-3 agents en renfort.

Objectif n°2: Montée progressive aux mois de juin-juillet mais très modeste, en fonction de l'activité aérienne.



2°) Missions

Missions prioritaires

- Lutte contre la fraude et prohibitions (stupéfiants, tabac),
- sûreté.
- perception droits et taxes,
- détaxe (pas de reprise immédiate).

Autres missions

- activités ferroviaire, pistes, routière ;
- tir (reprise progressive, malgré la réticence des moniteurs de tir).

Pour SOLIDAIRES, ce calendrier de reprise s'entend, la progressivité y est respectée. Et la méthodologie précisée pour la DRF s'applique également pleinement pour la DRV. La ou le CSDS devant :

- prendre attache préalablement avec chaque agent
- s'être assuré préalablement que les locaux sont dotés d'équipements de protection et permettent de respecter les règles de distance sociale, via marquage au sol à l'appui.

<u>Bémol</u>: nous avons eu diverses remontées de l'encadrement de proximité indiquant n'avoir quasi aucune information de la part de la direction (DRV et DI) sur l'après 11 mai. Il importe donc ne pas se précipiter.



D) DR Orly (présentation par M. Cazalbou)

Pas de réouverture d'Orly le 11 mai. Mais espoir mince pour redémarrer les vols DOM et Afrique du nord courant de l'été, mi-juin ou... septembre (!).

1°) Brigades SURV : PCA = PRA (Pas de changement)

Après 11/05 jusqu'à a minima juin (inclus): Le PRA se réduit à l'activité du PCA actuel (3 agents cotés).

Il y a des vols de fret, très ponctuels, vers les Départements d'Outre-mer (DOM).

Au cas particulier des compagnies Air Caraïbes et Corsair pour La Réunion, la Guadeloupe et la Martinique.

Donc possibilité de mobilisation de quelques effectifs supplémentaires sur le fret (maîtres de chien) pour le contrôle desdits rares vols quinzomadaires DOM. Vols <u>de l'été</u> : passagers probablement à la rentrée de septembre.

2°) Bureau OPCO: légère évolution

Dédouanement, LCF: Maintien de 2 agents en présentiel. Si pas de montée en charge de l'aéroport, pas de hausse du présentiel. Autres fonctions : Mais pour la gestion des procédures, le contrôle à

l'export et l'avitaillement, si les mesures barrières peuvent être respectées, il y aura une montée en charge à partir de la semaine du 11/05.

3°) Fonctions support/AG: réouverture partielle

Objectif: 3 personnes actuellement. À partir de la semaine du 11/05, augmentation du présentiel notamment au SGR et à la CRPC, et au service contentieux de manière moindre. Afin d'avoir, d'ici la fin de semaine du 11/05, 1 agent/service en présentiel.

Modalités: Ils viendront se présenter à la DR dans le respect de la distanciation. Une rotation du personnel est envisagée.

Et si possible le 11/05, sous réserve de pouvoir prévenir les agents.



E) Services DI (présentation par M. Legué et M^{me} Couturier pour les services du PLI)

En général: La dématérialisation est la règle, il faut que le PLI: Jusqu'au 4/05, il y avait la présence de TSI présentiel se limite au strict minimum, et assurer le minimum et d'un agent pour suivre la facturation. Ensuite, de contact avec le public. Par ex: en se présentant à la DI, chacun peut constater le cheminement à respecter et le marquage au sol dans les services. En sus, réouverture de la RI.

le service a rouvert le lundi 04/05 pour préparer la réouverture des bâtiments. Plus de détails dans notre compte-rendu du CHSCT93 du 05/05/2020.





F) Moyens de protection (présentation par M^{me} Couturier)

La règle : la distanciation

Dans les services, des prises de rendez-vous pourront être mises en place.

L'accueil du public sera réglementé, y compris pour les bureaux de contrôle dans les espaces que nous louons pas. Les déclarants / représentants devront respecter entre eux les distances de sécurité.

La gestion des flux des personnels matérialisée, par marquage au sol.

Équipements: Le stock permet une activité jusqu'à l'été, notamment pour les masques chirurgicaux. En effet, suite aux interventions des représentants du personnel en CHSCT, des commandes ont été réalisées dès le mois de janvier.

Le DI rappelle que les masques sont des équipements supplémentaires aux gestes barrières, et que chaque agent doit nettoyer son espace de travail (clavier, souris, téléphone).

Transports en commun : Pour les collègues prenant les transports en commun, dotation d'un masque dès la semaine du 11/05 (il faudra néanmoins se rendre au travail préalablement sans ledit masque).

Plexiglas/visières: des barrières en plexiglas seront réceptionnées vers le 25/5. Des visières ont été commandées (en complément du masque pour les contacts rapprochés).

SOLIDAIRES est satisfait que sa revendication de dotation visières et apposition de barrières soit entendue. Néanmoins les délais de livraison ne permettront pas une dotation rapide de l'ensemble des services. Pour SOLIDAIRES, toute prise de fonction de collègues est conditionnée au respect de ladite dotation.

G) Gestion du personnel / Relations Humaines (présentation par M. Dubois)

Conditions assouplies: Pas d'obligation d'avoir un ordinateur administratif, ni d'obligation d'avoir une connexion professionnelle Rapido. Échange préalable: Le télétravail fait l'objet d'un échange entre l'agent et le chef de service. Référence: nouveau décret 2020-524 5/05/2020 modifiant les conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique.

Pour SOLIDAIRES, dans l'absolu nous sommes favorables à une dotation par l'administration du matériel nécessaire au télétravail. Néanmoins, en cette période de crise, si l'agent est volontaire, cet assouplissement est bienvenu. Tout collègue ayant travaillé à distance avec son propre matériel (ne serait-ce qu'en utilisant la messagerie Mercure) doit être reconnu télétravailleur.

Personnes fragiles: La doctrine appliquée du 16/03 au 11/05 est prolongée a minima jusqu'au 02/06.

Condition: prendre l'attache du médecin de prévention.

Garde d'enfants : l'ASA est possible.

Condition: transmettre une demande écrite au chef de service, détaillant la situation des 2 parents. Le 2^d parent ne peut pas être en garde d'enfant.

Attestation dérogatoire: L'attestation initiale est toujours valable, y compris au delà du rayon de 100 kilomètres.

Aménagements d'horaires : Ils sont toujours possibles dans le cadre du PRA a tenu à rappeler M. Dubois, car cela est positif pour les transports.

Condition : échange préalable avec le chef de service.

Contrôleurs stagiaires : intégrés progressivement. Il y a une information des écoles de leur situation à la DIPA. Dans le temps imparti, l'évaluation se fera sur leur savoir-être. Pour SOLIDAIRES, en cette période, ici c'est le bon sens qui l'emporte.



IV – Questions diverses (réponses formulées par M. Legué)

SOLIDAIRES a adressé une série de questions, tout comme d'autres organisations. Au total 68 questions, qui se recoupaient dans un certain nombre de cas, ont été adressées à la DI. Pour y répondre, la DI les a intégrées dans sa présentation du PRA. Aussi, ne restait en fin de séance que quelques thématiques.

Restauration

Frais de repas: Une nouvelle instruction du ministère sur leur prise en charge a été reçue hier par le DI. Par ailleurs, le DI accède à la demande d'un réexamen des demandes des agents ayant travaillé lorsque les cantines étaient fermées.

<u>Cantines</u>: Pas de visibilité sur leur réouverture. A priori courant mai, mais problème du « serpent qui se mord la queue » : les employeurs doivent communiquer un certain nombre d'agents en présentiel pour que les cantines ouvrent. Or, du fait de la fermeture des cantines, les agents en présentiel apportent leur repas.

Tickets restaurants: pas envisagés car priorité pour la restauration sur place.

Panier repas: possible dans certains restaurants. Orly: seulement Orly 4 pour possibilités de repas.

Air: il est renouvelé dans le respect des règles préconisées, aussi bien au 3701 (bâtiment de la RI et de la FP) que dans les aérogares (d'après ADP). Reste la problématique de l'UDD à Chronopost.

Eau : les prélèvements vont être refaits à Roissy et Orly dans les jours à venir, mais les résultats sont plus longs.

Douches: non opérationnelles, le DI ne sait pas quand elles seront réutilisables. Problème de légionellose (Orly-Roissy). Nettoyage: fumigation dans divers services. Emploi de javel ou détergents dans les locaux où il y a suspicion du Covid. «Le matériel ne doit pas disparaître comme c'était le cas au début de l'épidémie ». Éviter contact physique, mais pour le passeport c'est bon. En sus, trousse sanitaire dans les véhicules.

Orly: les travaux reprennent à la DR et au bâtiment 288 à la mi-mai. Le projet Pistes et Fret n'est pas une restructuration mais un sujet immobilier 2020.

DUERP: pour le DI, la situation actuelle ne rentre pas dans périmètre DUERP. SOLIDAIRES indique que cet outil était approprié pour une consultation des agents sur la sortie du Covid-19. Le DI en prend note.





Pour conclure

« À partir du 3 juin on entrera dans une nouvelle ère », dixit le DI avant de clore le Comité technique. Nous ne saurions mieux dire. D'ici là, du 11 mai au 2 juin, il importe de ne pas se précipiter.

C'est-à-dire veiller à prendre l'attache de chaque collègue ET tenir compte de ses desiderata.

Et, en parallèle, s'assurer que les locaux soient correctement nettoyés, agencés et équipés. Avec équipements de protection (individuelle et collective) en dotation suffisante.



Lexique

Sigle / abréviation	Signification
ADP	Aéroports de Paris. Gestionnaire aéroportuaire, redénommé Paris-Aéroports.
AG/CO	branche Administration Générale / Opérations Commerciales
ASA	Autorisation spéciale d'absence
BC	Bureau de Contrôle
BILC	Brigade d'investigation locale et de ciblage
BSE	Brigade de Surveillance Extérieure
BSE R	Brigade de Surveillance Extérieure de Roissy
BSE RI	Brigade de Surveillance Extérieure de Roissy Intervention (désignée également en « B.I. »
CFDT	Confédération Française Démocratique du Travail
CGT	Confédération Générale du Travail
CHSCT	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CRPC	Cellule Régionale de Programmation des Contrôles
CSDS	Chef de service de la Douane en surveillance
CT	Comité Technique. Instance de représentation du personnel consultée pour :
	- L'organisation des services et la gestion prévisionnelle des effectifs.
	- Les règles statutaires et d'échelonnement indiciaire, les orientations indemnitaires.
	- Les évolutions technologiques, de méthodes de travail et leur incidence sur les agents.
	- La formation, l'égalité professionnelle et la lutte contre les discriminations.
CTL	Comité Technique Local. Désigné en directions locales sous le signe CTSD (Comité Technique des Services Déconcentrés) Ou, à Paris-Aéroports, sous le sigle CTDI (Comité Technique de la Direction Interrégionale).
	Direction Interrégionale / Direction Interrégionale de Paris-Aéroports
DR / DRF / DRV	Direction Régionale / Direction Régionale Roissy Fret / Direction Régionale Roissy Voyageurs
DUERP-PAP	Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels – Programme Annuel de Prévention
	Formation professionnelle
OS	Organisations Syndicales
	Pôle d'Action Economique / Pôle Logistique et Informatique / Pôle d'Orientation des Contrôles
	Plan de continuité d'activité = plan de travail de la Direction en temps de crise, PCA/PRA: Concepts forgés en
	avec désignation des missions prioritaires, des services et effectifs requis 2010 lors de la crise du H1N1,
	Plan de reprise d'activité = plan de travail de la Direction pour sortir d'une crise et mis de côté depuis. D'où les retourner à la « normale », avec calendrier de réouverture de services/fonctions.
	Recette interrégionale
	Secrétariat Général Régional
	Service Régional d'Audit
	Branche Surveillance
	Techniciens des Systèmes d'Information
	Union Nationale des Syndicats Autonomes
USD-FO	Union Syndicale des Douanes – Force Ouvrière (composée du Syndicat National des Cadres des Douanes [SNCD] et du syndicat Force Ouvrière [FO]).



SOLIDAIRES Douanes avait dans sa délégation des représentants de chaque direction.

Ont participé : Fabien Milin (UDD nuit, titulaire), Christophe Chevalier (POC Orly, suppléant avec voix délibérative), Julien Gervois (BSE T2F, expert) et Julien Metzger (BSE T2C, expert). Pour plus de précisions, les contacter.



Syndicat SOLIDAIRES Douanes - DIPA 93 bis rue de Montreuil, boite 56 - 75011 PARIS

tél: 01 73 73 12 50

site internet : http://solidaires-douanes.org
courriel : dipa@solidaires-douanes.org







Conditions de travail

compte-rendu

Aéroport fermé, mais des échanges ouverts



Le mercredi 6 mai, s'est tenue une séance toute particulière du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du Val-de-Marne (CHSCT 94).

D'abord pour le format : nous étions en audioconférence.

Ensuite pour l'ordre du jour : il importait de faire le point sur la situation de la gestion de la crise du Coronavirus/Covid-19, et sur le plan de reprise d'activité (PRA) prévu localement.

Par ailleurs, au niveau du calendrier : nous étions à quelques jours du lancement du déconfinement et cela devenait urgent de consulter la représentation du personnel des diverses instances!

D'ailleurs, le comité technique local (CTL) de la direction interrégionale de Paris-Aéroports (DIPA) s'est tenu au même moment, ce 6 mai 2020.

Enfin, la composition de ce CHSCT 94 était inédite, tenue du CT DIPA en même temps oblige.

Certes, côté « haute » administration des Douanes, il n'y avait qu'une représentante.

Néanmoins, nous avons pu bénéficier de la participation de M^{me} Lemaître-Prieto, coordinatrice nationale de la médecine de prévention au niveau ministériel.

Sommaire

- Tract/résumé : pl

Compte-rendu: pp 2-3
 → introduction: p2
 → gestion du Covid-19: p2
 → plan de reprise d'activité: p3

- Annexe - déclaration : p5

De fait, les échanges ont été instructifs et constructifs. Depuis les équipements de protection, jusqu'aux mesures en matière de gestion du personnel.

Cela est d'autant plus notable, qu'il n'en a pas été forcément ainsi dans d'autres directions, où le « dialogue social » a réservé quelques surprises (cf déclaration préalable, annexée en page 5).



La délégation SOLIDAIRES Finances était représentée par David Ferreira, Stéphane Baillin (SOLIDAIRES Finances Publiques), et Jean-Luc Cambigue (SOLIDAIRES Douanes). Pour plus de précisions, les contacter.







1°) Participants

- a) Présidence : M^{me} Morin, directrice départementale des c) Pour les organisations syndicales (OS) : Finances Publiques du Val-de-Marne (DDFiP94).
- b) Pour la « haute » administration des Douanes
- M^{me} Kern-Proux, assistante de prévention.
- SOLIDAIRES, CGT, FO.
- d) Acteurs de la prévention :
- Dr Lemaître-Prieto: médecin de prévention,



2°) Préalables

SOLIDAIRES a transmis une déclaration soulignant, après les impérities gouvernementales, la nécessité de protéger les personnels (déclaration disponible en annexe, page 5).



I – Gestion du Covid-19 (présentation par Madame Lemaitre-Prieto)

En préambule, le Dr Lemaitre-Prieto, médecin de prévention, a rappelé que durant cette situation liée au Covid-19, le code de la santé publique s'appliquait à tout le monde. Puis l'entretien avec Madame Lemaitre-Prieto s'est déroulé de 14h30 à 15h30, sous la forme d'un échange de questions-réponses.



1°) Rôle de la médecine de prévention et des équipes de santé et sécurité au travail

a) Plan de reprise d'activité (PRA)

médecin de prévention a-t-il son mot a dire sur les PRA?

Le Dr Lemaitre-Prieto déclare qu'elle peut être consultée afin de donner son avis. Elle a conseillé sur la rédaction des fiches de travail au niveau national.

b) Dépistage/traçage

Le Dr Lemaitre-Prieto déclare notamment que seuls les laboratoires seront habilités à faire des dépistages et le médecin de prévention participera au traçage («tracing») sur le principe du « mieux dépister / mieux isoler ». Ainsi, on pourra déterminer les personnels en contact et faire une prise en charge.

Concernant le dépistage (« testing ») envisagé, elle précise qu'il s'agit avant tout de prévention et de conseil tant au niveau de la direction que des agents.

c) Visite préalable inspecteur SST

SOLIDAIRES demande si l'Inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) passera dans les services douaniers lors du redémarrage de l'activité ? Le Dr Lemaitre-Prieto précise qu'une visite des locaux peut se faire en fonction de la disponibilité de l'ISST afin de voir les agents et les installations. Le but étant de vérifier les installations et de sensibiliser si nécessaire.



2°) Voies de contamination

a) Aéroportée

Distanciation et si nécessaire port du masque. Le masque chirurgical se porte 4 heures. Une fois enlevé, on ne peut le

<u>Iet</u>: Il ne doit pas être jeté dans la corbeille à papier, mais dans une poubelle prévue à cette usage.

Il faut se laver les mains avant de le jeter, le jeter et se relaver les mains immédiatement après l'avoir retiré. Donc dans les toilettes.

b) Par surfaces (notamment lisses et sèches) ou mains souillées La voie de contamination principale est la voie manu-portée.

Par conséquent, il faut se laver souvent les mains avec savon pendant 30 secondes si possible, sinon utiliser un gel hydroalcoolique. Le Dr Lemaitre-Prieto précise que l'utilisation du gel doit se faire sur mains sèches mais également que la peau est une très bonne barrière. Selon elle, rien n'est pire que des gants sales (dangers liés à l'enlèvement des gants notamment qui peut servir de transmission).

Le mieux est de se laver le plus fréquemment les mains avec du savon.

■ ■ 3°) Autres

a) Masques - transports: SOLIDAIRES demande si l'employeur doit fournir les masques aux agents pour les trajets domicile-travail.

Le Dr Lemaitre-Prieto précise qu'actuellement aucune obligation n'incombe à l'employeur mais que cette question est étudiée au niveau interministériel.

NB: Si une telle obligation devait intervenir, dans un premier temps des masques chirurgicaux seraient distribués puis dans un second temps des masques grand public (lavables).

- b) Produits d'entretien: Les produits classiques de nettoyage des surfaces comme l'eau de Javel sont efficaces. Les détergents sont fournis par l'administration. C'est à l'employeur de procurer ces produits homologués par le médecin de prévention (« si vous apportez vos propres produits, vous êtes responsables de leurs effets »).
- c) Fragiles : Elle déclare en outre que les agents vulnérables sont interdits en présentiel dans le cadre du PCA comme dans celui du déconfinement.
- d) Calendrier : Elle précise que la lère phase de déconfinement se déroulera jusqu'au 3 juin.

À l'issue de l'entretien le Dr Lemaitre-Prieto précise être joignable par courriel pour toute question.





II – PRA : Plan de reprise (progressive) d'activité



1°) Présentation pour toutes les directions

Quelques obligations de l'employeur en termes de distanciation sociale et de configuration des locaux :

a) Garde d'enfants

Il est précisé que beaucoup d'agents seront en autorisation spéciale d'absence (ASA) sur les 2/3 premières semaine à cause de la reprise des écoles (tout le monde ne souhaitant pas faire rentrer son enfant et certaines seront fermées).

b) Ménage/antisepsie

- Produits : Mise à disposition de produits désinfectants pour les mains et les surfaces utilisées collectivement.
- Postes de travail: Chaque agent doit nettoyer son poste à son arrivée et son départ.
- Ventilation : Il est à ce titre préconisé de ne pas utiliser les ventilateurs et privilégier l'aération des pièces, 15 minutes le matin, 15 minutes à midi et 15 minutes avant de partir, si la configuration des locaux le permet.

c) Par ailleurs

- Méthode: Établissement fiches destinées aux agents et aux chefs de service.
- <u>Télétravail</u>: il reste la règle si possible.



 $f 2^{\circ}$) f DR f Orly (présentation par $M^{\!\scriptscriptstyle me}$ Kern-Proux, assistante de prévention / secrétaire générale régionale)

a) Contexte

Le PRA décline les orientations nationales de la DGDDI: ce qui suppose de se donner une méthode et un calendrier avant d'accomplir l'intégralité des missions douanières.

La reprise, en fonction de l'accroissement de l'activité (activité faible au départ), limitera le nombre d'agents en présentiel.

Le trafic des avions pour les vols commerciaux reste actuellement seuls 3 cargos interrompu; par déplacent semaine se (activité essentiellement OP/CO). Présence néanmoins de la SURV, notamment maîtres de chien stupéfiants.

Les agents PCA vont encore le rester.

Une reprise d'activité pourrait avoir lieu au mois de juin.

b) Effectifs: La mobilisation des personnels sera progressive et liée à la reprise des compagnies.

Services support (AG)

Les agents de la branche administration générale (AG) reprendront le 11/05 mais en effectifs dégradés. Une analyse au cas par cas sera effectuée pour les agents concernant les fragilités médicales et les gardes d'enfants (demande écrite et motivée des agents). Si le télétravail est possible, il sera proposé. Installation de plexiglas, couplé à une rotation des agents.

Bureau (OP/CO): Actuellement 2 opérations commerciales (OP/CO) cotés journalièrement pour le dédouanement et la LCF.

Accroissement du personnel compter du 11/05 pour la gestion des procédures, l'export et l'avitaillement. encore, le télétravail privilégié pour les personnes fragiles et les gardes d'enfants.

Brigades (SURV): La sécurisation brigades jusqu'au est mois de juin effectuée par la brigade de surveillance extérieure (BSE) Orly Fret et Périphérie et la BSE Pistes.

c) Sécurité/Équipements de protection

Gel: Mme Kern-Proux précise que le gel hydroalcoolique est fourni régulièrement. Actuellement, compte tenu du peu d'agents présents sur place, les agents n'ont pas de gros besoins et il est toujours possible de s'approvisionner auprès de la DIPA.

Plexiglas: Des parois en plexiglas seront installées pour matérialiser la distanciation.

Contrôles: Gants/Masques/gels seront utilisés.

Transport en véhicule: Port du masque obligatoire, tant pour les agents que l'infracteur.

d) Restauration

Collective: Ouverture d'un 2ème restaurant sur la plateforme d'orly. Utilisation des locaux sociaux pour déjeuner : Solution alternative pour que les agents puissent se restaurer à la brigade.

Si nécessaire certains agents pourront réchauffer leur plat et déjeuner ailleurs que dans le local social (contraire aux règles d'hygiène et sécurité si cela est pris sur les lieux de travail, mais c'est exceptionnel). SOLIDAIRES demande si la note concernant le remboursement des repas était toujours d'actualité. M^{me} Kern-Proux précise que la note est toujours applicable pour les repas pris en soirée (taux : 17,50 €).

e) Gestion du personnel

<u>Télétravail</u>: Attribution d'ordinateur portables avec alternance présentiel.

Aménagement des horaires: pour les personnes qui viennent en transport en commun (éviter certaines heures). Communication: l'ensemble des prévenu par collègues sera messagerie.



Décision : Le montant des crédits de paiement n'ayant pas été alloué pour la période 2020 (233 933 €), il est décidé par accord unanime des OS présentes que le budget servirait notamment pour l'achat de masques.

Concrètement: le secrétariat du CHSCT déclare qu'il conviendra de trouver des fournisseurs (« faire du sourcing »). Une réflexion est demandée à l'ensemble des acteurs afin de faire remonter les idées concernant le matériel de protection (visières-gels-gants et autres équipements).





Annexe

Déclaration préalable de SOLIDAIRES Finances



Annexe : déclaration liminaire de SOLIDAIRES (remise en page)





CHSCT 94

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du Val-de-Marne 06/05/2020 - audioconférence



Conditions de travail

liminaire

Plan de reprise d'activité (PRA)

SOLIDAIRES Finances est extrêmement inquiet au regard de la gestion calamiteuse de cette épidémie par notre gouvernement (probablement trop occupé à des « chamailleries »*).

En effet, alors que le déconfinement a déjà eu lieu dans plusieurs pays, nous voilà contraints de nous réunir aujourd'hui, seulement 4 jours avant le déconfinement... Pire, le Premier Ministre doit s'exprimer demain pour donner les dernières orientations... le tout, la veille d'un week-end de 3 jours.

Pour les Finances publiques, les documents de la direction générale n'ont été adressés qu'hier soir (et heureusement que notre bureau national nous les a envoyés!). En Douanes, avanthier soir.

Face à une telle désorganisation et au risque sanitaire induit, nous ne doutons pas un seul instant que toutes les personnes siégeant dans cette instance seront d'accord : il y a urgence... à attendre!

Ainsi, le déconfinement annoncé pour lundi ne pourra pas se faire et est repoussé de facto. Il ne pourra ensuite se faire que de façon très, très progressive.

SOLIDAIRES Finances rappelle que <u>la seule priorité est la protection des agents</u>. Dès lors :

- -l'accueil physique doit être prohibé, dans l'attente notamment de certitudes scientifiques sur l'ensemble des paramètres de propagation de cette pandémie;
- ce déconfinement progressif doit se traduire par le fait que le travail en présentiel doit continuer à être limité au strict nécessaire, tout en étant organisé de manière à respecter les mesures de distanciation physique (2m a minima entre les collègues dans les locaux par exemple);
- des équipements de protection individuels doivent être distribués (masques, visières...). Si le <u>Directeur</u> <u>général a confirmé le 29 avril la distribution de</u> <u>masques</u>, nous ne voyons toujours rien venir!
- il y a un énorme flou sur les tests de dépistage annoncés (et sur leur efficacité), ce qui n'est pas fait pour rassurer.

- l'annonce de la priorité donnée au télétravail lorsque c'est possible est une excellente chose en cette période exceptionnelle. Il convient toutefois d'être extrêmement vigilant sur les Risques Psycho Sociaux (RPS) que cela engendre (isolement...).
- L'administration devra continuer à fournir le matériel nécessaire et, contrairement à ce qui a pu parfois se produire, s'assurer qu'il n'y a pas de pression d'exercée sur les agents qui sont en ASA (dont pour garde d'enfant) [...].
- la restauration collective est également un sujet d'inquiétude (et notamment à Créteil ou elle a été maintenue).
- ce n'est pas parce que nous sommes en pleine campagne impôt sur le revenu (IR) qu'il ne faut penser qu'aux services impôts des particuliers (SIP). Beaucoup de services rouvriront un jour au public. Et eux aussi attendent des protections sur les bornes d'accueil, et ce dès maintenant!

Et il convient également d'**informer les agents au plus vite**, car beaucoup sont persuadés qu'ils doivent reprendre le travail en masse dès lundi!

Pour finir, SOLIDAIRES Finances se doit également de rappeler les obligations légales pour chaque direction du ressort de ce CHSCT (et qui viennent d'être rappelées par la jurisprudence Amazon et La Poste) : celle de mettre à jour le DUERP (et le PAP), pour chaque service concerné depuis la mise en place du Plan de Continuité d'Activité (PCA), et ce avant la mise en place du Plan de Reprise d'Activité (PRA).

Mais, nous ne pouvions pas nous quitter sans remercier le Directeur général des Finances publiques pour son énième mensonge: le 15 avril il nous demandait de ne pas nous inquiéter, car l'ordonnance sur le vol des jours de congés ferait l'objet d'une « application mesurée » à la DGFiP. La note d'hier en est au contraire une application très stricte! (Même les agents en télétravail se verront retirer des jours, par exemple ?!?). SOLIDAIRES Finances rappelle que les agents n'ont pas eu a choisir: le confinement leur a été imposé et n'a pas été de tout repos!

Alors, vous pourrez le dire à vos supérieurs : #NousNoublironsPas!

Vous comprenez donc pourquoi le fait qu'un Président (ultralibéral?) ose parler de le mai parfois « chamailleur » passe mal. Et encore plus lorsque l'on pense à la façon dont l'année dernière nous avons été gazés dès le départ, sans aucun motif valable (sans compter tous les manifestants qui ont perdu un œil avec des tirs de LBD pendant la crise des gilets jaunes ou autres manifestations).



^{*} Le choix de la date du ler mai comme jour férié et chômé a été mondialement choisie en hommage aux **fusillés de Fourmies**. Ce tragique évènement s'est déroulé le <u>ler mai 1891</u> à Fourmies (Nord). Ce jour-là, la <u>troupe</u> met fin dans le sang à une <u>manifestation</u> qui se voulait festive pour revendiquer la <u>journée de huit heures</u> et un salaire digne. Le bilan est de dix morts, dont deux enfants, et de 35 blessés. Bien que les forces de l'ordre aient été mises en cause, neuf manifestants furent condamnés pour *entrave à la liberté de travail*, *outrage* et violence à agent et rébellion, à des peines de prison de deux à quatre mois fermes.

Aéroport fermé, mais des échanges ouverts





Syndicat SOLIDAIRES Douanes section d'Orly

93 bis rue de Montreuil, boite 56 – 75011 PARIS

tél: 01 73 73 12 50

site internet : http://solidaires-douanes.org
courriel : orly@solidaires-douanes.org





CHSCT 93

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Seine-Saint-Denis



Mardi 05 mai 2020

(réunion en audioconférence)

Conditions de travail

compte-rendu

Plan de reprise d'activité (PRA):

Le 11 mai attendra le 7!



Ce CHSCT en audioconférence aura été intéressant. En effet la Direction a répondu oralement sur un certain nombre de points. Au cas d'espèce en matière de dotations et d'équipements. Enfin.

Ce, alors qu'aucun document de travail ne nous a été transmis.

Ce, alors que depuis 2 semaines la Direction se refuse à répondre par écrit aux différentes questions de la représentation du personnel (voir p5 ci après).

Il était temps. L'échéance du 11 mai, date arrêtée par le Gouvernement voilà plusieurs semaines pour l'ouverture du déconfinement, est pour dans moins d'une semaine : 6 jours très exactement.

Néanmoins, il manque l'essentiel : toutes les réponses aux questions en matière d'organisation du travail (effectifs par service, agencements, etc) sont remises à plus tard.

- D'abord parce que la Direction (via la voix de la Directrice interrégionale adjointe) estime que cela ne regarde pas le CHSCT!
- Ensuite, parce la Direction indique que le point sera évoqué demain, lors du Comité technique local (CTL) de la Direction interrégionale de Paris-Aéroports (DIPA).
- Enfin et surtout, parce que rien n'est « complètement arrêté, la date de déconfinement ne sera connue que le 7 mai ». En d'autres termes, c'est le Premier ministre qui donnera le tempo après-demain.

Sommaire

- Tract/résumé :

page 1

- Compte-rendu exhaustif :

pages 2 et 3

- Avis du CHSCT aux actions de la DI :

page 4

 Questions adressées les 21 et 30/04 sans réponse de la Direction :

page 5

C'est d'autant plus troublant que de la mi mars à la mi avril, les conférences téléphoniques avec la Direction ont été un moment d'échange.

Devant le silence de la Direction depuis 2 semaines, ainsi que sa non consultation des agents et différents services sur le « post 11 mai », la représentation du personnel a donc rendu un avis négatif à son action relative au plan de reprise d'activité (PRA, voir p4).

Non pas que le PRA soit mauvais « en soi ». Au contraire, pas mal de choses intéressantes y figurent. Néanmoins de trop nombreuses interrogations demeurent, parce que <u>la Direction a élaboré le plan de déconfinement en faisant fi de la démocratie et des principales personnes concernées</u> : les collègues eux-mêmes et leurs représentants.



ntroduction

Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Seine-Saint-Denis (CHSCT 93) s'est tenu en audioconférence. Une heure et demie a été consacrée à la Douane.



1°) Participants

a) Présidence: M. Dora, directeur départemental des Finances Publiques de Seine-Saint-Denis (DDFiP93).

b) Pour la « haute » administration des Douanes

- M^{me} Sarti, directrice interrégionale adjointe (DIA);
- M. Dubois, chef du pôle Ressources Humaines (RH);
- M^{me} Couturier, cheffe du Pôle Logistique et Informatique (PLI);
- M^{me} Rogani, adjointe à la cheffe du PLI;
- M. Dupont, conseiller de prévention ;
- M. Décimus, assistant de prévention.

c) Pour les organisations syndicales :

- SOLIDAIRES.
- CGT.
- FO.
- CFDT.

d) Acteurs de la prévention :

Dr Simonot : médecin de prévention.



2°) Préalable

a) Déclaration

SOLIDAIRES a lu une déclaration préalable au nom de l'ensemble de la représentation du personnel au CHSCT 93.

Thématiques principales:

- absence de réponse de la DI aux questions posées les 21 et 30 avril (disponibles en page 5);
- absence de document de travail fourni par la DI;
- absence de recensement et d'évaluation des risques par les personnels eux-mêmes, via actualisation du DUERP (Document unique d'évaluation des risques professionnels);
- effectifs et organisation en présentiel après la date du 11 mai.

b) Réponses de la Direction

- absence de consultation des personnels : « le DUERP [...] ça ne fait pas partie des priorités de la DG ». → SOLIDAIRES répond que la DG, lors du Comité technique DGDDI du 30/04 n'a pas écarté l'option d'une mise à jour partielle, relative au risque Covid-19.
- absence de document, de réponse aux questions ou d'éléments sur lo'rganisation et les effectifs : « [pour le déconfinement] la date du 11 mai n'est pas complètement arrêtée, la date ne sera connue que le 7 mai » ; « La DG a envoyé des orientations nationales, la DIPA a réfléchi jusqu'à hier alors que les modalités ne sont pas arrêtées » ; « le retour à la normale ne sera pas immédiat [...] il y a des facteurs exogènes » ; « on ne transmettra pas les documents au CHSCT, ça ne le regarde pas ». → SOLIDAIRES rétorque que le décret 82-453 dit que l'organisation du travail relève du CHSCT.



Ordre du jour

M^{me} Sarti indique que la présentation orale de la direction pour le CHSCT se fera en 3 points : prévention, relations humaines (RH) et équipement.



1°) **Prévention** (présentation par la directrice interrégionale adjointe – DIA)

M^{me} Sarti indique qu'un accent est mis par la direction sur les mesures de prévention. Et plus particulièrement sur la communication en la matière.

D'abord le médecin de prévention, l'assistant de prévention et le conseiller de prévention suivent l'évolution de la pandémie et font les statistiques (sur le nombre d'agents malades. présentiel. quatorzaine, en autorisation d'absence, en télétravail).

Ensuite, une information des agents est faite avec l'ouverture de l'intranet Covid, réalisé en liaison avec le bureau RH4.

Pour SOLIDAIRES, en complément de cet intranet bienvenu, il importe de fournir régulièrement aux agents, par messagerie Mercure, des informations pratiques et d'actualités locales, à l'image du Flash agents transmis nationalement, ainsi que toute note administrative (NA) en sus de l'application courrier.





2°) Relations Humaines (présentation par le chef du pôle Ressources Humaines – RH)

M. Dubois indique qu'un certain nombre de mesures, mises en place dans le cadre du plan de continuité d'activité (PCA) au début de la crise, vont perdurer ou évoluer avec le plan de reprise d'activité (PRA) post 11 mai.



a) Télétravail (la Direction veut dans le PRA « reprendre autant que c'est possible le PCA »)

Régime de travail

Le temps de travail est comptabilisé forfaitairement 7 heures, « sauf exception dûment justifiée, auquel cas cela peut aller à 8h ». Pas donc de comptabilisation en horaires longs.

Éligibilité (105 ordinateurs ; 60 connexions Rapido) Les fonctions support en bénéficient :

- service Fonction ressources humaines locales (FRHL),
- Pôle logistique et informatique (PLI),
- Pôle pilotage, performances et contrôle interne (PPCI),
- Comptabilité.

Mais pas seulement. <u>Outre l'encadrement, divers services opérationnels</u> en sont dotés, notamment ceux relevant de la cellule de recevabilité des importations d'équipements de protection.

Pour SOLIDAIRES, sont éligibles au télétravail dans le cadre du PCA / PRA les agents utilisant Mercure (non dotés d'un ordinateur ou d'une connexion administrative).

M. Dubois acquiesce, citant l'exemple d'un agent du pôle RH.



b) Autorisations spéciales d'absence (ASA)

Personnes « fragiles »

SOLIDAIRES interrogeant sur le maintien de la mesure, le médecin de prévention indique que toutes les demandes ont été acceptées.

M. Dubois précise qu' « il n'y a <u>aucun</u> <u>changement</u> entre le PCA et le PRA [...] il est évident pour la DIPA de proroger ». Dont acte.



Parents – garde d'enfant

M. Dubois indique que pour les écoles restant fermées, le dispositif d'ASA sera maintenu. Par contre la décision de la direction n'est <u>pas arrêtée pour les écoles rouvertes</u>.

SOLIDAIRES demande de la souplesse à la DIPA (même les écoles ouvertes ne peuvent accueillir tout le monde), en attendant la décision de la DGAFP. Le Président acquiesce.



c) Aménagement d'horaires

Pour M. Dubois, ils sont accordés suite à une discussion entre l'agent et le chef de service et « chaque fois que c'est possible ».



Ils sont intégrés au PRA, avec un système de rotation (par ex. 3 jours en stage, 2 jours en ASA). SOLIDAIRES demandant si l'évaluation sera faîte plutôt sur le savoir-être, M. Dubois acquiesce.



3°) Équipement (présentation par la cheffe du pôle logistique et informatique – PLI)



🧩 a) Organisation interne au PLI

Depuis le confinement mi-mars, avec le PCA, il y avait quotidiennement 3 à 5 agents travaillant en présentiel au sein du PLI :

- la cheffe de PLI, ou son adjointe,
- 1 technicien des systèmes d'information (TSI),
- l agent du pôle achat,
- l agent du pôle budgétaire, pour payer les fournisseurs.

Depuis hier (lundi 04 mai), le PLI met en place son PRA, c'est-à-dire adopte en anticipé une nouvelle organisation, « en respectant les règles de distanciation » dixit la cheffe du PLI.



b) Action bâtimentaire (les agents du PLI agissent depuis hier en PRA sur 3 axes).

Réouverture de bâtiments Série de vérifications techniques, avec remise en route des installations, analyse d'eau, nettoyage des locaux. Gestion des flux: Action entreprise aussi bien au niveau des personnes que des véhicules. Dans les bâtiments, les montées et descentes feront l'objet d'un fléchage avec marquages au sol et consignes. Espaces collectifs: Vérification faite des capacités d'accueil des services, ainsi que des salles de réunion, sur la base des propositions des chefs de service.



c) Moyens de protection

Généralités: D'après la cheffe du PLI, le stock présent à la DI permet la reprise d'activité, aussi bien en matière de masques de gel et de lingettes. Le réassort permet de tenir jusqu'à l'été.

Lunettes/plexiglas:

<u>Lunettes/Visières</u>: d'après le fournisseur, livraison fin de semaine prochaine.

<u>Barrières plexiglas</u>: réservées à l'accueil du public. lère livraison (minime) semaine prochaine. La suite est hypothétique.

Masques: Les masques FFP2 étant introuvables, le réassort se fera en masques chirurgicaux. La dotation actuelle de FFP2 est réservée pour les palpations et visites à corps.



Annexe n°1 : avis négatif du CHSCT sur l'action de la Direction

(voté à l'unanimité de la représentation du personnel en fin d'audioconférence)

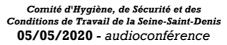








CHSCT 93





Conditions de travail

délibération

Plan de reprise d'activité : Douanes de Roissy

Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Seine-Saint-Denis est aujourd'hui a priori réuni pour examiner le plan de reprise d'activité (PRA) de la Direction des Douanes de Roissy.

Nous employons l'expression *a priori*, car à ce jour nous ne savons toujours pas quel est le PRA arrêté à ce jour par la Direction. **Nous ne disposons en effet d'aucun document de travail.**

Cela est d'autant plus troublant que 4 fiches ont été transmises le 30 avril au Comité Technique Local (CTL) de la Direction interrégionale de Paris-Aéroports (DIPA) pour examen le 6 mai, soit demain.

Ces fiches concernentelles notre instance? À cette heure, nous ne le savons toujours pas. Cela est d'autant plus troublant que nous vous avons adressé les 21 et 30 avril une série de questions [voir page suivante]. La même série de questions adressée à l'ensemble des directions relevant de notre instance. Quatorze jours après notre ler envoi, la Direction des Douanes de Roissy ne nous a pas répondu.

Aucune réponse de fond ne nous a été apportée, que ce soit en matière d'organisation du travail, de fourniture d'équipements de protection (individuelle et collective), ou encore d'aménagement et de nettoyage des locaux.

Cela est d'autant plus troublant que dans le même temps, un certain nombre de Directions de la **Direction** générale des **Finances** Publiques (DGFiP) nous ont répondu de façon précise et argumentée.

Nous le savons, la période est à l'incertitude. Aussi bien au niveau des orientations et décisions gouvernementales que des suites sanitaires.

C'est pour cela que précédemment, sur la forme et la méthodologie, nous vous proposions une co-construction. Une construction collective, associant l'ensemble des personnels, par le biais de l'actualisation du Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). Les quatorze jours écoulés étaient le moment opportun pour organiser une consultation des agents dans chaque service.

Il n'en a rien été, notre demande a été manifestement vaine, et nous n'avons aucune indication à ce que cette consultation se fasse d'ici le 11 mai.

EN CONCLUSION:

Pour ces divers motifs, sur le fond et sur la forme, nous émettons un avis <u>négatif</u> sur le Plan de reprise d'activité (PRA) de la Direction des Douanes de Roissy.

Le 5 mai 2020

Les organisations SOLIDAIRES Finances, CGT Finances, FO Finances et CFDT Finances



Au sein de la délégation SOLIDAIRES Finances, SOLIDAIRES Douanes était représentée par : Fabien Milin et Yannick Devergnas (experts). Pour plus de précisions, les contacter.



Annexe n°2: les thèmes et questions adressées les 21 et 30/04/2020, sans réponse de la Direction (document remis en page)

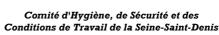














Conditions de travail

Questions

Dans la perspective d'un CHSCT spécial « stratégie de déconfinement » dont la date sera précisée par le président du CHSCT (fin avril/début mai 2020), les organisations syndicales du CHSCT 93 (SOLIDAIRES, CGT, CFDT et FO) demandent aux directions relevant de leur périmètre d'apporter au fil de l'eau, et au plus tard avant la tenue dudit CHSCT, des réponses aux points soulevés *infra*.

En tant que représentants des personnels, nous attachons une importance majeure à la prévention des risques relatifs à la santé et à la sécurité au travail, et au cas particulier au risque sanitaire lié au COVID19. Nous souhaitons anticiper le plus en amont possible les problèmes éventuels de sorte que les réponses à ces derniers puissent être apportées avant la date prévue de déconfinement, soit le 11 mai 2020.

Cette liste n'est en rien exhaustive et chaque direction est invitée à la compléter en fonction des spécificités qui sont siennes.

Les 12 points pour lesquels des réponses et des actions sont attendues :

(liste non exhaustive)

- 1) Comment les Directions envisagent leur **stratégie de déconfinement ?** Fournir un document <u>écrit</u> et explicatif.
- 2) Fournir au fil de l'eau au CHSCT 93 un document indiquant la stratégie de reprise du travail par direction, site, métier, aménagement des horaires, effectifs, rotation du personnel, mesures d'hygiène envisagées et détaillées (dotation en gel hydroalcoolique, masques, gants, kit de nettoyage, spray, essuie mains en papier + poubelle ad hoc, savon liquide, vitre plexiglas, autres...).
- 3) Problématique des **transports en commun** en IDF: quelle capacité pour chaque direction à fournir des FFP2 pour ceux qui utilisent les transports en commun, et chirurgicaux *a minima* pour les autres? Préconisation d'un recours massif au télétravail, fourniture ordinateurs portables et réseaux privés virtuels (VPN).
- 4) Problématique des **cantines** : hygiène ? Respect distance sociale ? Horaires aménagés de quelle manière ?
- 5) Problématique du ménage? Déjà très perfectible en temps normal... Désinfection des locaux?
- 6) Demande à l'Inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) et au médecin de prévention de donner leur avis sur la stratégie de déconfinement envisagée par chaque direction.
- 7) Demande à l'administration de faire des **analyses bactériologiques pour les points d'eaux** dans les locaux fermés avant déconfinement.
- 8) Nécessité de **prévenir assez rapidement les médecins de prévention** si des cas de COVID-19 apparaissent.
- 9) Demande aux directions qu'elles **communiquent aux agents** par courriel, mise en ligne sur site intranet, affichages etc... **les moyens mis en oeuvre** relatifs aux gestes barrière ainsi que les **consignes** à **suivre** en cas de maladie ou suspicion de maladie, qui prévenir (RH, chef de service, etc... ? Quelles informations communiquer afin que le médecin de prévention puisse rapidement prendre contact, etc.).
- 10) Limitation des accès aux espaces de convivialité (détente, machines à café...) afin d'éviter les rassemblements : comment gérer les accès aux ascenseurs également ? Les accès parking ?
- 11) Fourniture par les médecins de la **liste des « pathologies »** donnant un caractère de fragilité aux personnes qui en sont atteintes ? Femmes enceintes ? Quel dispositif mis en place pour ces personnes dites fragiles ?
- 12) Rappeler nom et coordonnées de la médecine de prévention et de l'assistance sociale par tous les canaux de communication disponibles par les différentes directions.



Plan de reprise d'activité (PRA): Le 11 mai attendra le 7!





Syndicat SOLIDAIRES Douanes section de Roissy-Le Bourget

93 bis rue de Montreuil, boite 56 – 75011 PARIS

tél: 01 73 73 12 50

site internet : http://solidaires-douanes.org courriel: roissy@solidaires-douanes.org











Roissy, le 29/04/2020

Objet : reprise d'activité de l'UDD nuit sur le site de Chronopost

Monsieur le Directeur Interrégional,

La crise sanitaire du Covid 19 a tout d'abord eu un impact sur l'activité du bureau de contrôle de l'UDD qui a vu ses activités nocturnes repliées sur deux sites principaux: Banale et Fedex. Cela a permis de maintenir un PCA avec un nombre d'agents réduit, limitant ainsi les contaminations et permettant d'assurer les missions de contrôle dévolues aux agents de l'UDD nuit sur les 4 sites où ils travaillent habituellement.

Pendant la période de confinement et jusqu'au 11 mai, le traitement des opérations douanières du site Chronopost est effectué sur le site de Banale car les locaux de l'UDD nuit à Chonopost ne permettent pas de respecter les mesures sanitaires et d'hygiène préconisées par le Ministère et la DG, en particulier l'aération des locaux, puisque les fenêtres du bureau ne s'ouvrent pas et qu'il n'y a pas de système de renouvellement d'air comme au bâtiment 3701 par exemple.

Nos organisations syndicales vous avaient déjà fait part de ce problème relatif aux locaux de Chronopost lors de l'audience intersyndicale du 24 octobre 2018. La crise sanitaire du Covid19 met pleinement en lumière le fait que les agents de l'UDD ne pourront pas reprendre leur activité normale dans ces locaux dès le 12 mai, voire jusqu'au 25 mai, date de la fin de l'urgence sanitaire. En effet, cela ne permettrait pas de respecter les prescriptions sanitaires préconisées par la Direction Générale (voir pièce jointe) où une aération de 15 minutes est nécessaire toutes les 2 heures.

Ainsi, afin de pouvoir respecter les mesures de prévention, nos organisations syndicales demandent à ce que la Direction Interrégionale mette à disposition des agents de l'UDD nuit un bureau qui puissent être aéré dans les locaux de la société Chronopost ou, à défaut, un partage des locaux de nos collègues du Bureau de contrôle de Chronopost. Cette mise à disposition d'un bureau répondant aux mesures de prévention minimale contre le Covid19 est la condition minimale pour une reprise sereine des activités douanières de nuit sur ce site.

Merci de l'attention particulière que vous porterez à cette demande. Veuillez recevoir, Monsieur le Directeur Interrégional, l'expression de notre respectueuse considération.

Les représentants syndicaux CGT- Solidaires et UNSA de l'UDD nuit



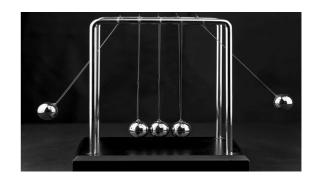
Coronavirus

réunion téléphonique avec la DI du 17/04/2020 (après-midi)



Missions, Conditions de travail Compte-rendu

Point d'information du 17 avril: Du mieux au niveau local, Mais du pire en national...





Participants

Pour la « haute » administration :

- le Directeur interrégional (DI) et son adjointe (DIA) ;
- les 3 Directeurs régionaux (DR: d'Orly, de Roissy Fret [DRF] et Roissy Voyageurs [DRV]);
- les chefs de pôle logistique et informatique (PLI) et ressources humaines (RH);
- le receveur interrégional (RI).

Pour les organisations syndicales:

- en sus de SOLIDAIRES,
- CGT.
- CFDT,
- UNSA,
- USD-FO.



I – Activité/organisation des services



A) DR Orly

Il ne faut pas s'attendre à un redémarrage tel qu'auparavant à l'issue du confinement, mais à une montée en charge progressive.

18 mai : La <u>TAP</u> Air Portugal semble être la compagnie ayant fait l'annonce de mise en place de vol la plus précoce, au 18 mai.

3 juin: Air France, Air Caraïbes et Transavia annoncent pour leur part une reprise au 3 juin.

Transfert : De plus, dans le cadre de la reprise d'activité, le trafic d'Orly devrait être transféré sur Roissy.

OPCO: Le bureau aéroport dédouanement fonctionne, des liaisons fret avec les départements d'Outre-mer (DOM) opèrent via la compagnie Corsair.



B) DR Roissy Voyageurs (DRV)

1°) Activité générale

Passagers: Le flux de passagers se maintient aux alentours de 20 000 voyageurs/jour.

Soit 10 fois moins que la normale (200 000 passagers/jour).

Vols: Il concerne des vols intra Union européenne (UE), de continuité territoriale Outre-mer/métropole, ainsi que des rapatriements de ressortissants restés bloqués hors de l'UE.

Avenir compagnies: Certaines compagnies annoncent une réduction pérenne de leurs vols à l'issue de la crise, certaines filiales low cost ne reprendront pas leur activité.

2°) Organisation des services

L'activité contentieuse pour la période du 16 mars au 15 avril est de 14 dossiers, ce que déplore le DI. Concernant d'éventuelles problématiques de liens avec l'Office antistupéfiants (OFAST) et le Parquet, il indique qu'aucune retenue douanière n'a été conduite sur la même période.

Pour SOLIDAIRES, il ne peut être reproché aux agents une moindre activité contentieuse sur la période, d'autant que la majorité des vols concerne des rapatriements!





1°) Activité générale

Le « pont aérien » fonctionne à plein régime, le tonnage de fret transporté à ce stade de l'année est de l'ordre de celui de l'année 2019 complète (400 tonnes de matériel médical dont 170 millions de masques ont été acheminés à ce jour).

Appareils: le pont aérien est opéré par des appareils à capacité très importante, ainsi que parfois dans des avions de ligne aménagés pour transporter des passagers (Air France).

Le volume de déclarations en douane lié à la situation actuelle (matériel médical) est de l'ordre de 3700.

2°) Organisation des services

Cellule spécialisée: en vue de désengorger le pôle d'action économique (PAE) et la cellule régionale de programmation des contrôles (CRPC), une cellule de traitement va être mise en place dès lundi, de même qu'une boite aux lettres (BALF) spécifique (roissy-covid19@douane.finances.gouv.fr), destinée aux opérateurs. Réunion de constitution: Pour ce faire, une réunion regroupant le

Réunion de constitution : Pour ce faire, une réunion regroupant le PAE, le SRA, les divisionnaires, chefs de bureaux et agents concernés s'est tenue ce jour en présentiel (cela nous paraît inadapté en cette période de confinement et de promotion de règles de distanciation).

Remerciements: Le DI a salué le travail effectué par ces acteurs, qui ont élaboré un tableau normatif détaillé pour le matériel médical, pour lequel des évolutions de normes et de classification ont été opérées.

Les opérations sur les seuls masques concernent un volume d'un milliard deux-cent millions d'unités pour 4 types d'importations.



II - Effectifs / relations humaines (RH)

Présentiel : Il y a une légère hausse du nombre de présents, en lien avec la revue du plan de continuité d'activité (PCA) de la DRF.

Quatorzaines: la diminution du nombre de quatorzaines se poursuit. **Malades:** là aussi, la baisse constatée se poursuit.

SOLIDAIRES continue de saluer la poursuite du confinement d'un maximum d'agents. Cela répond à une bonne démarche de prévention.

	Nombre				
Position des personnels	Vend.	Vend.	Vend.	Vend.	
	27/03	03/04	10/04	17/04	
Présents	164	140	142	160	
À domicile (ASA ou télétravail) - dont SU en ASA pour baisse activité	678	744	760	763	
	<i>263</i>	<i>407</i>	438	469	
Quatorzaine - dont AG-CO - dont SURV	180	52	26	17	
	44	13	3	1	
	136	39	23	16	
Malades - dont AG-CO - dont SURV	44	64	54	32	
	15	24	16	8	
	29	40	38	24	



III - En questions diverses



🕽 A) Questions de SOLIDAIRES

Préalablement à la réunion, SOLIDAIRES a posé un certain nombre de questions.

1°) Tout DIPA : suites au discours présidentiel du 13 avril, comment la Direction voit l'après 11 mai ? Y a-t-il un calendrier de déconfinement ?

2°) Santé/sécurité :

- Est-il possible de prévoir, en sus des masques, des visières en dotation individuelle, car cela semble plus sécurisant ? À défaut, la piste des surlunettes a-t-elle été envisagée ?
- Le test de l'ensemble des agents est-il prévu, pour savoir celles et ceux qui l'ont eu ou pas (les règles de prudence et de distanciation restant de mise, mais n'ayant pas tout à fait la même portée si l'agent a déjà été en contact ou pas) ?
- Eau : la direction s'est-elle vu communiquer des analyses depuis la semaine dernière ?
- **3°) Orly :** les réflexions sur une réactualisation du plan de continuité d'activité (PCA) ont-elles avancé ?Y a-t-il du nouveau pour le mois de mai ?

4°) Gestion du personnel :

- Il est question d'un dispositif exceptionnel alloué aux agents travaillant durant le confinement. Est-il envisagé une comptabilisation double (voire triple) du temps de travail effectué durant la période, ou d'accorder l'équivalent de ce temps de travail (voire le double) en récupération/repos compensateur ?
- En matière de prise en charge de frais de repas, depuis la publication le 11/04 par la DG de la note relative au décret 2020-404, quels sont les premiers éléments de réflexion de la Direction sur sa déclinaison locale?





1°) Modalités de déconfinement pour la DIPA

Le DI indique que des plans de sortie sont à l'étude au niveau gouvernemental, mais il est trop tôt pour que la DI puisse avancer des contours précis.

Facteur Frontières: Si une date de déconfinement a été avancée, aucune date de réouverture de frontières ne l'a été.

Facteur étranger: Par ailleurs d'éventuelles mesures quatorzaine prises par les États pourraient avoir une incidence importante sur le trafic voyageur.

Facteur aérien : Dans tous les cas il faut s'attendre à une reprise très progressive du trafic (Air France par exemple, ne prévoit d'assurer que 30 % de ses vols à la reprise d'activité).



2°) Santé/sécurité

Visières ou surlunettes :

Une dotation n'est pas envisagée. Toutefois, le DI reconnaît que la contamination peut se faire par les yeux.

Pour SOLIDAIRES, cette reconnaissance est salutaire. Il y a donc un risque de contamination, connu de la Direction, qui ne fait pour le moment pas l'objet d'une mesure de prévention/protection adéquate. Aussi nous reviendrons dessus.

Tests à l'ensemble des agents :

La mesure n'est pas envisagée non plus, le résultat des tests n'étant valable que pour le jour J. Pour le DI, au vu de la qualité de diagnostic actuelle, cela n'apporterait pas grand chose.

Ce n'est donc pas un rejet dans l'absolu. SOLIDAIRES reviendra donc sur cette mesure, lorsque la production nationale quotidienne de tests permettra de dépister régulièrement nos concitoyens.

Oualité de l'eau (Roissy)

gestionnaire ADP (Aéroports de Paris. nouvellement dénommé Paris Aéroport) a indiqué qu'il n'y avait pas de problèmes sur le réseau primaire, les résultats seront communiqués sous 15 jours.



3°) PCA Orly



Le DR indique avoir été sensible à nos interventions, les rondes de surveillance des locaux s'effectueront désormais à une seule brigade par alternance :

- semaine du 4 au 10 mai : BSE Orly Pistes,
- semaine du 11 mai : BSE Orly fret et périphérie.

Le dispositif devra effectuer 3 rondes de jour et 3 de nuit contre 4 et 4 actuellement (2 et 2 pour la BSE Orly 3; 2 et 2 pour la BSE Orly 4.

SOLIDAIRES salue cette prise en compte de notre demande de revue du Plan de continuité d'activité (PCA) d'Orly, qui permettra de garantir la protection d'un maximum d'agents. Nos arguments (cf notre communiqué du 3 avril) ont donc été entendus. Reste la question du recours au volontariat, essentielle en cette



4°) Gestion du personnel



a) Comptabilisation bonifiée des heures effectuées durant la période de confinement

Pour le DI, l'option n'est pas envisagée et ne fait l'objet d'aucune discussion.

Pour SOLIDAIRES, cela est dommageable. Cela aurait pu être une manière simple de reconnaissance collective et de compensation du travail effectué en cette période exceptionnelle.



b) Remboursement frais de repas (décret 2020-404 du 7 avril 2020)

Le DI a indiqué que la note de cadrage du 11 avril était validée par la DG. Or cette <u>note</u> méconnaît un certain nombre de spécificités de service en viqueur à la DIPA (travail les weekends et fériés, ainsi que sujétions particulières). Le DI demandera des précisions sur la façon de combler certaines lacunes du texte.

SOLIDAIRES réitère sa demande d'une interprétation large de la condition d'impossibilité de recours à la restauration administrative.

période.

En effet, confinement et restriction des déplacements obligent, aucun agent ne se rend actuellement dans les restaurants administratifs. Plus précisément, pour chaque service à moins de 4 agents, il est en pratique impossible de se déplacer pour prendre son heure de repas dans un restaurant qui n'est pas à proximité :

- en SURV/aérogares, parce qu'il faut un minimum 2 agents en même temps, cf mesures anti-terrorisme);
- en OPCO/zone de fret, du fait de l'éloignement.

Au reste, les restaurants sont gérés par des prestataires différents. Des agents roisséens possèdent une carte Air France, mais pas une carte ADP. Or les cantines Air France du T2E et T2F sont fermées depuis le confinement.

Aussi SOLIDAIRES demande qu'il soit attribué de manière automatique, par journée de vacation et pour tous les agents, le taux de 17,50 €/repas.



■ ■ B) Autres questions



1°) Gestion du personnel



a) Congés/RTT: déclinaison DIPA de l'ordonnance 2020-430 du 15/04/2020

Pour le DI, il est trop tôt pour pouvoir apporter des réponses, il faut attendre le décret d'application et le cadrage de la DG.

SOLIDAIRES dénonce une mesure inappropriée et injuste, prise dans le cadre autoritaire d'une ordonnance, alors que les agents ne sont aucunement responsables de la situation.



b) Déclinaison DIPA de la prime exceptionnelle de 1 000 euros maximum

Pour le DI, il est trop tôt également pour apporter des éléments plus précis, le sujet faisant débat entre directions. Néanmoins, le DI indique fonder sa considération sur les éléments suivants:

- le fait que l'agent ait été <u>présent ou en</u> <u>télétravail</u> effectif,
- ET le fait qu'il ait été confronté à un surcroît de travail.

SOLIDAIRES indique qu'une telle conception excluait la SURV, le DI a confirmé que son regard se portait plutôt sur la DRF, la branche SURV ne présentant qu'un bilan de 14 contentieux entre la mi-mars et la mi-avril.

Nous avons marqué notre opposition à de telles conceptions, les agents SURV n'ayant pas démérité, et s'exposant (au vu des statistiques) à des risques d'infection accrus. Par ailleurs, il n'est pas exclu que des agents en effectif drastiquement réduit puissent être confrontés à une charge de travail accrue, en dépit d'une activité contentieuse réduite.

SOLIDAIRES réitère sa préférence pour un système de bonification d'heures. Pour nous, si prime il doit y avoir, elle ne peut que venir saluer l'investissement des agents pour la collectivité de par leurs <u>fonctions</u>, et donc revêtir un caractère <u>collectif</u>. Il serait indécent, dans le contexte actuel, qu'elle prenne la forme d'une prime individuelle au « mérite ».



c) Problèmes de cotation et de cumul d'heures pour les agents présents

Pour le DRV: Certains agents ont cumulé des heures d'avance, mais les durées légales de travail sont respectées. Aussi, pour les agents concernés, cela ne posera pas de difficulté dans l'outil *Mathieu*.



d) Contrôleurs stagiaires

Affectations: Aucun redéploiement hors de la DI n'est envisagé, de même qu'aucun changement d'affectation au niveau de la branche surveillance.

Des ajustements pourraient avoir lieu au niveau de la branche OP/CO, mais la DI ne semble pas y songer ardemment.

Rapports: La date du 6 juillet avait été annoncée pour la remise des rapports de stage, la Direction nationale du recrutement et de la formation professionnelle (DNRFP) devrait pouvoir la réadapter si nécessaire.



2°) Organisation des services

UDD: priorités de contrôle

Pour le DI, les contrôles de lutte contre la fraude (LCF) prescrits à l'Unité dédiée au dédouanement (UDD) sont très limités et se situent généralement dans le champ du matériel médical.

BSERI : Pertinence du maintien de 2 services/jour :

Pour le DRV, il est important de maintenir notre présence et notre visibilité, ainsi que de couvrir la surveillance de la plate-forme après 20h, particulièrement lorsque des carences d'effectifs interviennent. Aussi, la BSE de Roissy Intervention (BSERI) doit répondre à toute une palette d'interventions, notamment traitées par le Centre opérationnel douanier aérien (CODA), ce qu'il n'est pas possible de faire avec une vacation/jour.



3°) Santé/sécurité

Non respect des distances et des principes de précaution par les passagers en zone voyageur Le DI a indiqué qu'il interpellerait ADP à ce sujet.

Accès aux masques dans les services de la DI

La direction répond que des masques sont disponibles et utilisables selon le souhait de chacun.



Pour conclure

Un dernier mot sur la densité des échanges. La conférence téléphonique, prévue pour une durée de 45 minutes, s'est tenue pendant finalement près de deux heures.

Ceci contribue à avoir un échange nourri sur chaque point évoqué.





Coronavirus - Déconfinement Toujours au stade de la réflexion ...

CHSCT 93

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Seine-Saint-Denis



réunion téléphonique du 17/04/2020 (matinée)

Conditions de travail

compte-rendu





a) Présidence: M. Dora, directeur départemental des Finances Publiques de Seine-Saint-Denis (DDFiP93).

b) Pour la « haute » administration des Douanes

- M^{me} Sarti, directrice interrégionale adjointe (DIA);
- M. Dubois, chef du pôle Ressources Humaines (RH);
- M^{me} Couturier, cheffe du Pôle Logistique et Informatique (PLI);
- M. Dupont, conseiller de prévention ;
- M. Décimus, assistant de prévention.

- c) Pour les organisations syndicales : SOLIDAIRES, CGT, FO, CFDT.
- d) Acteurs de la prévention :
- Dr Simonot : médecin de prévention,
- M. Maarek : inspecteur santé et sécurité au travail (ISST).



Ordre du jour

Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Seine-Saint-Denis (CHSCT 93) s'est tenu en audioconférence. Une heure a été consacrée à la Douane. Un bilan des présents/AA/télétravail a été fait, de même que du nombre d'agents contaminés (détails dans le compte-rendu de la réunion téléphonique avec la DI).



Protection et eau

Décontamination: là où des agents infectés ont travaillé, les locaux ont été décontaminés par fumigation.

Stocks: En réponse à une question sur les stocks d'équipements et de matériels de protection (masques, gants, savon, gel hydroalcoolique, lingettes, etc), M^{me} la cheffe du PLI affirme que l'on peut tenir au moins jusqu'au 11 mai.

Eau: Le sujet de l'eau a été évoqué, rien de nouveau par rapport aux dernières informations (en attente des derniers rapports d'analyse).



Regroupement de bureaux

Les agents présents au travail ayant en majorité assez d'être loin de leurs bureaux, il a été demandé si le regroupement des services allait durer encore longtemps. Pas de réponse précise, mais la direction fait remarquer que cela permet de maintenir des services fermés.

Nota bene : réunion téléphonique DI du 17/04 après-midi Le DI a indiqué que le regroupement lui apparaissait comme la solution la plus appropriée à la situation actuelle, et qu'il n'envisageait pas de modifier le dispositif tant que les données demeurent les mêmes. Sogaris pourrait toutefois rouvrir si la pression sur France Handling devait augmenter.



Post 11 mai : La vraie question était sur le déconfinement à venir. Pour l'instant rien n'est décidé.

SOLIDAIRES a notamment demandé si :

- pour les agents venant en transports en commun, les masques (dont le port serait obligatoire) seraient fournis par l'employeur;
- le déconfinement devant se faire a priori par étapes en gardant confinés les gens fragiles, y aurait-il des cotes de service adaptées pour faire face à ces absences;
- la situation d'agents considérés en bonne santé mais vivants avec des gens fragiles, donc susceptibles de les contaminer, serait-elle prise en compte ?

Réponse DI:

Sur toutes ces questions, pas de réponse pour l'instant, tout en est au stade de la réflexion.

Il est convenu de se retrouver sous le même format (CHSCT par audioconférence) dans 15 jours pour faire le point sur toutes ces questions.





Coronavirus

réunion téléphonique du 10/04/2020 avec la DI



Missions, Conditions de travail Compte-rendu

Point d'information du 10 avril : En avoir l'eau à la bouche?





Présents

Pour la « haute » administration :

- le Directeur interrégional (DI) et son adjointe (DIA) ;
- les 3 Directeurs régionaux (DR: d'Orly, de Roissy Fret [DRF] et Roissy Voyageurs [DRV]);
- les chefs de pôle logistique et informatique (PLI) et ressources humaines (RH)
- le receveur interrégional (RI).

Pour les organisations syndicales:

- en sus de SOLIDAIRES.
- CGT.
- CFDT.
- UNSA
- USD-FO.



I – Activité/organisation des services



A) DR Orly

1°) Activité générale

Actuellement, il y a 0 activité voyageurs.

Néanmoins, un échange est survenu ce vendredi 10 avril entre le DI et M. Lacote, directeur d'Orly pour le gestionnaire aéroportuaire Paris-Aéroport (ex Aéroports de Paris - ADP).

À plus ou moins longue échéance, M. Lacote n'écarte pas l'idée de rapatriements, de ressortissants sur Orly.

Aussi, pour le gestionnaire aéroportuaire, la présence douanière est souhaitée

2°) Activité SURV

Motif: Pour le DI et le DR d'Orly, la présence d'agents de la branche surveillance (SURV) se justifie par :

- la mission de ronde des services et de surveillance générale des locaux ;
- donc désormais en sus, la nécessité de pouvoir assurer en urgence un contrôle voyageurs minimal, lorsque la reprise des vols sera décidée (sachant que 12h à peine peuvent s'écouler entre la prise de décision et son effectivité).

La charge de travail est actuellement dévolue sur les brigades de surveillance extérieure (BSE) Orly 3 (3 agents) et Orly 4 (3 agents).

Néanmoins, pour le mois de mai, <u>le DI veut la répartir</u> vers 2 autres brigades :

- BSE Pistes
- et BSE Fret et périphérie.

SOLIDAIRES. Pour le. maintien d'une présence s'entend, tout comme le recours à d'autres brigades. Néanmoins cette présence <u>surdimensionnée</u> par rapport aux besoins existants. Elle doit donc être revue à la baisse (2-3 agents suffisent), tandis que le recours au volontariat doit être privilégié.

3°) Activité OPCO

Motif: Le DI indique le maintien d'une activité au bureau d'Orly, avec 2 agents requis. D'ailleurs un renforcement n'est pas impossible.

Il y a en effet des réflexions tripartites, entre la DI, la compagnie Corsair et la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) pour des vols vers l'Outre-mer. Le DI conclut que cette réflexion n'est pas retenue pour l'instant, mais c'est une option qui existe.

Pour SOLIDAIRES, il importe surtout que les personnels Opérations commerciales (OPCO) puissent travailler sur volontariat et dans de bonnes conditions. Or le chauffage est coupé depuis quasi deux semaines, sans que des interventions techniques soient programmées prochainement.





B) DR Roissy Voyageurs (DRV)

1°) Activité générale

Terminaux: Pas de changement depuis début avril

Seulement 3 terminaux demeurent ouverts: le T2F, le T2E (module K), le T2A (liaison AC).

20 000 Passagers: Il environ у а passagers/jour.

Soit 10 fois moins que la normale (200 000 passagers/jour), mais 5 à 8 000 de plus que la semaine précédente.

Vols: Il reste essentiellement les vols vers l'Outre-mer (déportés d'Orly vers Roissy), avec une desserte allégée pour les Antilles et la Guyane (vols non quotidiens).

2°) Organisation des services

Unités: Aucune modification du niveau d'engagement. Il y a des unités sur les terminaux 2E, 2F et A, auxquelles s'adjoignent sur la plateforme :

- la BSE Roissy intervention (BSE RI),
- la BSE Sûreté (BSE S)
- et, sur certains jours en fonction de la sensibilité des vols, la BSE Roissy (BSE R).

BSE R: le DRV s'y est rendu le 9/04. Selon ses termes, bilan « mitigé » malgré le ciblage. Il faut dire que les vols ont moins de passagers, et ce sont des rapatriements de personnels de société notamment. Si, pour le DRV, la vigilance est maintenue, il n'y a néanmoins pas matière à faire de « l'acharnement ». Pour SOLIDAIRES, nous sommes d'accord sur cette dernière préconisation. Il faut donc réadapter le PCA en conséquence.



C) DR Roissy Fret (DRF)

1°) Activité générale

a) Bilan des dernières semaines

Constat : La Direction régionale de Roissy Fret (DRF) est, elle par contre, « en pointe » en matière d'activité.

Le gestionnaire aéroportuaire fait savoir que pour le 1er trimestre, il y a la même quantité de fret qu'à la même époque l'année dernière. C'est dire si l'importation de matériel médical est massive, pour arriver à compenser les baisses d'importation constatées dans les autres secteurs.

2 points d'explication :

- le pont aérien s'est totalement intensifié, avec des avions cargo dédiés (Antonov An-124, Boeing 747-8F)
- les créneaux « voyageurs » ont été réoccupés. Avec leurs avions habituels, des compagnies ont transporté du fret de manière exceptionnelle : en sus de la soute à cargo, du fret peut être entreposé sur les sièges passagers, voire également dans les espaces « bagages cabine »!

FedEx: nombreux respirateurs, produits pour respirateurs, kits détection Covid-19 passent par cet opérateur.

b) Volumétrie attendue

BAE: Environ 2 200 Bons à enlever (BAE) ont été accordés à Roissy au 31/03/2020. Cette volumétrie très importante se poursuit en avril et ne va pas faiblir dans les prochaines semaines.

Masques: Des échanges entre la DI, ADP et la cellule interministérielle de crise, il ressort que 2 milliards de masques ont été commandés par la France, devant être livrés jusqu'au mois de juin. À ce jour, 90 millions ont été traités à Roissy. Nous ne sommes donc pas au bout du chemin.

Chine: À noter un resserrement par les autorités chinoises de leur mécanisme homologation d'exportation (via validation préalable de la conformité des produits en Chine). vraisemblablement jusqu'à la mi-mai.

2°) Organisation des services

a) Cellule de crise (Une cellule existe à plusieurs niveaux).

À Roissy: afin de soulager l'activité des bureaux de contrôle (BC) et examiner la prérecevabilité des dossiers, des agents seraient mis en commun, en provenance :

- du Pôle d'action économique (PAE),
- du Service régional d'audit (SRA),
- du Service de contrôle ex-post (SCEP)
- voire des services ex-post des BC.

À la direction générale : la Directrice générale a confié à son chef de cabinet M. Pascual, la gestion des dossiers d'importance (réponse aux sollicitations des directeurs d'ôpitaux, députés, etc). Ceci du fait de ses fonctions de cadre supérieur antérieurement occupées à Roissy (chef divisionnaire du bureau des services communs [BSC], puis chef du pôle d'orientation des contrôles [POC] de la DRV).

b) Évolution

Activité: Très forte progression de l'activité des BC Banale, France Handling (FRH), et dans une moindre mesure FedEx.

PCA: Le plan de continuité d'activité (PCA) de la DRF est donc légèrement revu à la hausse, passant de 64 agents (11% des effectifs de référence – ER) à 72 (13% des ER).

- Les BC Banale et FRH passent chacun à 9 agents, dont 2 de catégorie A pour la gestion de la recevabilité et le pilotage des dossiers, qui nécessite un renforcement en présentiel.
- Les BC FedEx et Sodexi sont, eux, à 6 agents.
- présence Par ailleurs, des divisionnaires lors du week-end pascal.





II – Effectifs / relations humaines (RH)

Présentiel : Le DI indique une stabilisation des présents, avec un léger infléchissement vers le bas (toujours 19^{ème} rang au niveau national).

Quatorzaines : un effondrement des quatorzaines est constaté, à mettre en relation avec la baisse des contacts entre agents (13^{ème} rang national).

Malades : une baisse est constatée. Néanmoins la DIPA demeure au ler rang national.

Médecin de prévention: le Dr Simonot a désormais lancé la campagne de remplissage du questionnaire de la Fonction publique. Selon les mots du DI, son rythme de travail est un peu plus supportable que les semaines précédentes, du fait de la baisse des sollicitations pour mise en quatorzaine.

	Nombre			
Position des personnels	vendredi	vendredi	vendredi	
	27/03	03/04	10/04	
Présents	164	140	142	
À domicile (ASA ou télétravail)	678	744	760	
- dont SU en ASA pour baisse activité	263	407	438	
Quatorzaine	180	52	26	
- dont AG-CO	44	13	3	
- dont SURV	136	39	23	
Malades	44	64	54	
- dont AG-CO	15	24	16	
- dont SURV	29	40	38	

SOLIDAIRES indique que la poursuite du confinement d'un maximum d'agents répond à une <u>bonne démarche</u> <u>de prévention</u> et que cela est à saluer.



III – En questions diverses



🕽 A) Questions de SOLIDAIRES

Préalablement à la réunion, SOLIDAIRES a posé 3 questions.

- Pour Roissy dans sa globalité (services DI, DRF, DRV): quid du problème de <u>l'eau</u>?
 Outre la dotation de bouteilles d'eau (en nombre suffisant?), quelle est la doctrine pour les autres usages (vaisselle, lavage des mains)? Dispose-t-on d'analyses? Si oui peuvent-elles être transmises à la représentation du personnel?
- **Pour Orly :** qu'en est-il du <u>PCA</u> ? Sera-t-il révisé/revu à la baisse dans les prochains jours ?
- Pour Roissy Fret: y aura-t-il une nouvelle revue du <u>PCA</u> de la DR Fret suite au desiderata exprimé ces derniers jours par la directrice générale en matière de suivi des masques?



1°) Eau à Roissy (Orly pas concerné)

La Direction interrégionale s'est rapprochée du gestionnaire ADP. Le PLI s'est réuni avec ADP le lundi 6/04. **Dans le réseau primaire** (production, réservoirs et principales canalisations) : c'est <u>potable</u>.

Dans le réseau secondaire (intérieur des bâtiments) : c'est plus compliqué. La problématique concernait d'abord les T2E et T2F, puis le gestionnaire ADP a étendu son analyse à l'ensemble du réseau. L'eau n'est pas partout potable en l'état, du fait de la baisse de la consommation. Sauf pour les terminaux, où ADP est rassurant.

Dans le domanial, la consigne est de <u>ne pas consommer</u>. Selon les recommandations de l'inspecteur santé sécurité au travail (ISST) et du médecin de prévention, il faut :

- ne pas réchauffer les aliments,
- ne pas se doucher
- ne pas boire
- ne pas utiliser les distributeurs de boissons chaudes.

Des bouteilles d'eau sont distribuées dans les bâtiments 3700 (Banale, BSES, UDD), 3701 (Recette, prise en charge, etc), 5730 (siège des DI/DR), 3520B (CCF), 7610 (BSE RI) et 1226 (BSER). La préconisation est de tirer l'eau pendant 10 minutes avant consommation, y compris pour le lavage des mains et la vaisselle.

Dans le locatif, ou lorsque les services sont hébergés chez les opérateurs privés (cas des BC), ce sont les opérateurs qui doivent mener les <u>analyses</u>.

- À FRH: l'opérateur WFS a transmis ses résultats, l'eau y serait potable.
- À Sodexi : la (non) potabilité de l'eau étant un sujet récurrent, l'usage de bonbonnes est pérennisé.
- Diverses autres analyses sont en cours, à Banale et FedEx.

Les diverses analyses seront transmises aux représentants du personnel dès réception.





2°) PCA Orly

SOLIDAIRES est réintervenu sur le Plan de continuité d'activité (PCA).

Si le maintien d'une présence minimale s'entend dans son principe, celle-ci doit être revue à la baisse afin d'être en adéquation avec l'activité réellement constatée sur l'aéroport, avec en complément le recours au volontariat. Le nombre de 2-3 agents SURV à chaque vacation paraît légitime, mais pour le total sur la plateforme, pas pour chaque brigade requise.

Le DR Orly a dit qu'il avait déjà essayé le volontariat, mais qu'il a choisi finalement de répartir la charge entre les agents non fragiles.

Le DI indique avoir compris notre message sur le nombre. Il en a pris note et verra s'il peut diminuer dans les prochaines semaines. Affaire donc à suivre.



3°) PCA DR Roissy Fret

SOLIDAIRES est intervenu sur le relèvement du PCA, demandant plus de détails. Ce relèvement correspond à une volonté de la DG d'assurer le suivi des importations de masques.

La CGT a demandé des compléments sur l'organisation du travail du samedi.

Le DI et le DRF ont indiqué que le samedi, le centre de dédouanement postal (CDP) restait fermé.

- Pour le fret express, le BC Sodexi continue d'intégrer celui de Chronopost.
- Pour le « général cargo », le BC FRH continue d'intégrer celui de Sogaris. Le DI précise néanmoins que si l'activité continue d'augmenter à Sogaris, la Direction songe à rouvrir le bureau.



4°) « Bonus » : remboursement frais de repas

En fin de séance, SOLIDAIRES pose une dernière question. Au cas particulier si la DIPA a d'ores et déjà réfléchi à la déclinaison du décret (2020-404 du 7 avril 2020) relatif aux frais de remboursement des repas pour les agents en présentiel durant la période de confinement.

Le DI répond attendre les instructions de la direction générale. Il précise que 2 restaurants administratifs sont restés ouverts : celui du T2A, et celui du T1.

Le DR Orly ajoute que le restaurant administratif d'Orly est, lui, fermé depuis le 01/04.

Depuis, la note de cadrage DGDDI a été publiée par le bureau DG-Fin1 (le 11/04). Après expertise de celle-ci, <u>SOLIDAIRES</u> demande une interprétation large de la condition d'impossibilité de recours à la restauration administrative. En effet, confinement et restriction des déplacements obligent, aucun agent ne se rend actuellement dans les restaurants administratifs.

Plus précisément, pour chaque service/vacation de moins de 4 agents, il est en pratique impossible de se déplacer à l'extérieur pour prendre son heure de repas dans un restaurant qui n'est pas à proximité :

- en SURV/aérogares, parce qu'il faut un minimum 2 agents en même temps, cf mesures anti-terrorisme);
- en OPCO/zone de fret, du fait de l'éloignement.

Au reste, les restaurants du 2A et du T1 sont des restaurants ADP. Or nombre d'agents ne possèdent pas une carte de cantine ADP! Par exemple, les restaurants Air France des T2E et T2F sont fermés depuis le confinement.

Aussi SOLIDAIRES demande qu'il soit attribué de <u>manière automatique, par</u> <u>journée de vacation et pour tous les agents</u>, le taux de 17,50 €/repas.

En lien, certaines brigades appliquent la **règle du « repas non pris »**, une vacation de jour compte donc 13h. SOLIDAIRES pense que cette règle est juste sur la période, et demande sa <u>généralisation à l'ensemble des brigades</u>.

■ ■ B) Autres questions

1°) Perte d'heures

Le cadre est la note du 01/04/2020. Le DI sera attentif à ce que les situations soient « équitables » à compter du 16/03. Ceci étant, la DIPA est en consultation avec le bureau DG-RH2, du fait de la diversité des situations de régimes de travail. S'il y a des cas particuliers portés à la connaissance des représentants du personnel, ces derniers peuvent les transmettre à la Direction pour étude.

2°) RC (repos)

Pour les repos compensateurs (RC), le DI a rappelé que la <u>règle des</u> 12 mois a été prolongée de 6 mois par la DG.



Pour conclure

Un dernier mot sur la qualité des échanges. La conférence téléphonique, prévue pour une durée de 45 minutes, s'est tenue pendant finalement près d'une heure et quart. Ceci contribue à avoir un échange nourri sur chaque point évoqué.





Fermeture d'Orly sauf pour les Douanes :

La Direction expose inutilement des agents...

Coronavirus

maintien de 2 brigades et d'un bureau à Orly



Missions, Conditions de travail

Communiqué



« Fermeture temporaire de l'aéroport Paris-Orly à compter du 31 mars à 23h30 et jusqu'à nouvel ordre ». C'est ce qu'indique explicitement le site du gestionnaire aéroportuaire Paris-Aéroport (ex-ADP).

Tout le pays le sait, sauf la direction des Douanes. Car qui dit fermeture de l'aéroport dit suppression des vols commerciaux, fermeture des boutiques et de tous les services (Orlybus, Orlyval, etc)... mais pas des Douanes! La Direction des Douanes a en effet une conception toute particulière du confinement et du plan de continuité de l'activité (PCA).

Certes la Direction sera fermée, ainsi que diverses unités. Mais son directeur a trouvé de quoi occuper les agents du bureau de Douanes et de 2 brigades... rattachées à des terminaux (Orly 3 et 4). Pas de vol, de marchandise, ni de passager à contrôler ? Qu'importe!

Pour les brigades de surveillance extérieure (BSE), la surveillance des locaux!

Les agents vérifieront, deux fois par vacation, les portes d'entrée par examen visuel, et ne pourront se déplacer qu'à pieds. Le tout sans toute la protection appropriée: il y a certes des masques et des gants, mais en ce début du mois d'avril, il n'y a ni lingette désinfectante ni gel hydroalcoolique... mais du vinaigre blanc et des produits de nettoyage qui a priori ne tuent pas le virus!

Les agents du bureau ne sont pas mieux lotis, rien à faire pour occuper leur journée, WC indisponibles pour partie et chauffage coupé depuis ce weekend, sans intervention prévue de technicien(s), fermeture oblige!

La cote de service du mois d'avril de ces 3 services prévoit :

- 8-9 agents en journée (2-3 agents au bureau + 3 à la BSE Orly 3 + 3 à la BSE Orly 4);
- 6 agents la nuit (3 agents à la BSE Orly 3 + 3 agents à la BSE Orly 4).

Des douaniers sexagénaires, des agents utilisant les transports en commun, donc à risque, et plus généralement l'ensemble du personnel seront sollicités pour quasi rien faire, alors que la vidéosurveillance est présente sur l'aéroport.

À l'extrême limite, si la Direction tient à la sécurité de ses locaux, elle peut commencer par recourir au seul <u>volontariat</u> et/ou mobiliser un des <u>cadres supérieurs de permanence</u>, utilisant une voiture de service. Ces cadres sont (entre autres) là pour ça.

Mais en quoi la mobilisation de 6-9 agents se justifie, en pleines pandémie, mesures de confinement et fermeture de l'aéroport ?

Tout cela relève de l'errement, douanier et sanitaire. La Direction doit revoir sa copie.

Roissy, le vendredi 3 avril 2020







Missions, Conditions de travail

Compte-rendu

Point d'information du 03 avril



Pour la « haute » administration :

- le Directeur interrégional (DI) et son adjointe (DIA) ;
- les 3 Directeurs régionaux (DR : d'Orly, de Roissy Fret [DRF] et Roissy Voyageurs [DRV]);
- les chefs de pôle logistique et informatique (PLI) et pilotage, performance et contrôle interne (PPCI)
- le receveur interrégional (RI) et le conseiller de prévention.

Pour les organisations syndicales :

- en sus de SOLIDAIRES,
 - CGT,
- CFDT,
- UNSA
- USD-FO.



I – Activité générale



🛕 A) Roissy Voyageurs

1°) Terminaux

Toutes les fermetures annoncées ont été réalisées.

Il ne reste que 3 terminaux ouverts : - le T2F,

- le T2E (module K),

- le T2A (liaison AC).

3°) Vols

Il n'y a plus qu'une vingtaine de vols assurés chaque jour :

- 9 à 10 pour l'Union Européenne
- 3 pour l'Amérique du Nord
- 3 pour l'Amérique Latine
- 2 pour l'Afrique
- 2 pour le reste (Proche-Orient, Asie notamment)

2°) Passagers

Il y a entre 12 et 15 000 passagers/jour. Soit <u>15 à 20 fois</u> moins que la normale (200 000 passagers/jour).



B) Orly

Le gestionnaire Paris Aéroport (ex Aéroports de Paris – ADP) a procédé à la **fermeture de l'aéroport** le mardi 31/03 à 23h59 dixit le DI (23h30 selon le site du gestionnaire).

La direction fait travailler pour autant 3 services de la plateforme :

- Les 2 brigades de surveillance extérieure (BSE) de terminaux (Orly 3 et Orly 4). 3 agents de chaque brigade (donc 6 au total) sont sollicités chaque jour et chaque nuit, selon la Direction, pour une « petite activité », à savoir vérifier les accès et pass sécurité. Le DI précise tout de même « Du fait de la désaffection du flux passager [...] on verra si l'on maintient cette activité ».
- Le bureau, qui traite de 2 activités: le dédouanement centralisé national (DCN) d'Air France Industries et l'activité résiduelle liée au dédouanement de masques. 2 à 3 agents sont requis chaque jour. Le DI précise là encore « à l'aune des premiers jours du mois d'avril, on verra si l'on maintient ».

SOLIDAIRES est intervenu sur le sujet. Manifestement <u>l'effectif requis est surdimensionné</u> pour accomplir les tâches demandées.

SOLIDAIRES préconise une revue du Plan de continuité d'activité (PCA) via un recours au volontariat ou aux cadres de permanence (détails dans notre tract dédié).





On est là dans une autre optique : avec trois livraisons successives sur la semaine, il s'agit d'assurer l'arrivée des équipements et masques.

Cette activité se répartit en 4 catégories :

- <u>Les commandes d'État</u>. Jusqu'à présent surtout réparties sur Roissy CDG et Vatry (Sud de Reims et Châlons-en-Champagne). Désormais Roissy CDG va devenir l'aéroport phare.
- Les commandes des grandes entreprises françaises, où Roissy est la tête de pont pour toutes les entreprises ayant en Chine/Asie des fournisseurs (ou « sourcing » d'après l'anglais du DI).
- <u>Les grossistes</u>, pour le réseau paramédical, avec possiblement une marge à la revente.
- Les particuliers. Avec soit le quidam qui veut revendre à la sauvette avec un bénéfice, soit monsieur et madame tout le monde qui veulent se protéger, ainsi que leur famille.

La Direction générale de l'aviation civile (DGAC) a fait évoluer ses critères : des compagnies ont pu transporter du cargo en utilisant des créneaux voyageurs (« slot » la traduction anglaise employée par le DI).

Outre Air France Industries, il y a désormais :

- Emirates (40 t à chaque fois),
- Saudia,
- Turkish Airlines,
- Etihad.
- Qatar Airways (4 fois/semaine).

À noter que les avions de la compagnie Volga-Dnepr vont évoluer. Avec l'utilisation désormais de 747-800 (747-8F), avion capable d'avoir quasi 2 fois plus d'emport (21 millions de masques d'un coup) que l'Antonov An-124 employé précédemment (environ 10 millions de masques en vrac).

De fait, la DR Fret a eu une nette recrudescence de son activité, avec 200 dossiers² d'importation de masques traités depuis une semaine. Il s'agit pour la DR d'anticiper au maximum ces opérations, pour les libérer en frontière le plus rapidement possible.

Le Plan de continuité de l'activité (PCA) est redimensionné.

Le DI s'est rendu à FedEx, Banale, Sodexi et France Handling (FRH).

À FRH et Banale, la situation paraissant pour la Direction trop tendue, le PCA a été revu pour donner « plus d'aisance » : +2 agents sur l site, + l sur l'autre site.

Anticipant les réactions syndicales, le DI précise « on le réévaluera [le PCA] selon les remontées [...] c'est un ajustement ».



II - Effectifs / relations humaines (RH)

Le DI indique que le plateau semble avoir été atteint pour ce qui est du nombre de quatorzaines et de malades. La DIPA se situe au 19ème rang au regard du présentiel.

SOLIDAIRES indique que le confinement d'un maximum d'agents répond à une <u>bonne</u> <u>démarche de prévention</u> et que cela est à saluer.

Position des personnels	Nombre			
	vendredi	mardi	Jeudi	vendredi
	27/03	31/03	02/04	03/04
Présents	164	148	149	140
À domicile (ASA ou télétravail) - dont SU en ASA pour baisse activité	678	NC	NC	744
	<i>263</i>	NC	NC	407
Quatorzaine - dont AG-CO - dont SURV	180 44 136	102 17 85	53 12 41	52 13 39
Malades - dont AG-CO - dont SURV	44	55	63	64
	15	19	<i>24</i>	24
	29	36	<i>39</i>	40

La hausse du nombre de malades est quant à elle malheureusement représentative du contexte interprofessionnel et général francilien.

^{2 «} grand » dossier : 10 millions de masques ; « moyen » dossier : 1 million de masques ; « petit » dossier : 50 à 100 000 masques.



Nous ne comprenons décidément pas la plus-value de l'emploi de l'anglais. Le français est une des langues officielles de l'aviation civile. D'ailleurs l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI, agence spécialisée de l'ONU) et l'Association internationale du transport aérien (AITA, lobby de sociétés de transport aérien) ont toutes deux leur siège basé à Montréal.

A) Masques et d'équipements de protection au sein de la DI

La récupération de matériel s'effectue au <u>siège</u> de la direction interrégionale.

Redistribution?

Pour ce qui est de la redistribution de matériels non utilisés dans les brigades (pour cause de fermeture des aérogares), cela n'est pas à l'ordre du jour.

Les équipements sont laissés à demeure dans les unités afin que celles-ci en disposent au sortir du confinement.

Dotation avant crise

SOLIDAIRES demandant le nombre de masques avant le déclenchement de la crise, le DI et la cheffe du PLI indiquent : 10 000 masques, précisant que la commande a été faite dès janvier.

Pour SOLIDAIRES, la vigilance syndicale en Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Seine-Saint-Denis (CHSCT 93) est sans doute un des facteurs d'explication.

Escortes extérieures

À la demande du préfet et du gouvernement, pour ce qui est des grandes commandes (d'État, etc) une escorte en deux temps est effectuée:

- entre l'avion et l'installation de stockage temporaire (IST): par la Gendarmerie des transports aériens (GTA)
- puis, <u>après dédouanement</u>, jusqu'à l'entrepôt du destinataire (Santé publique France, etc): par la Direction de l'ordre public et de la circulation (<u>DOPC</u>).

B) Stationnement

Le DI rappelle les éléments déjà évoqués lors de la précédente conférence

téléphonique du 27 mars.

Le gestionnaire Paris-Aéroport (ex Aéroports de Paris – ADP) a sensibilisé très vite sur la <u>non possibilité de</u> faire du gardiennage. **SOLIDAIRES** demande si une date « générique » entre en ligne de compte, pour avoir un traitement traitement égalitaire / harmonisé des situations.

À savoir soit la décision présidentielle du confinement de la population le 17/03, soit l'adoption de l'état d'urgence sanitaire le 23/03.

Le DI répond par la négative.

Le DI indique que 2 cas de figure se présentent :

- l'agent est malade, ou confiné chez lui : un examen attentif sera fait de sa situation, la direction pouvant interjeter auprès d'ADP.
- l'agent qui a été en service ces derniers jours: il doit prendre ses dispositions pour récupérer son véhicule.

C) Quatorzaine

À Roissy Fret, au bureau de contrôle (BC) Banale, 4 cas de Covid-19 ont été signalés, sans mise en place de quatorzaine.

Le DI indique que la médecine de prévention établit la liste des personnes contact en remontant 24h avant.

Le DI ajoute que « c'est le médecin de prévention qui a estimé que l'on n'était pas dans le cas de mettre en quatorzaine des agents, et que ce n'était pas nécessaire ».

A Orly, en l'absence de retour de la médecine de prévention, le DR indique que les agents ne sont pas mobilisables. Les agents seront prochainement nouveau contactés par la direction. Les agents devront s'entretenir avec la médecine de prévention.

Remonter 24h avant?

SOLIDAIRES tient à préciser que la fiche sur la mise en quatorzaine réalisée par le Secrétariat général (SG) du ministère indique:

« 24 heures avant

<u>les premiers symptômes</u> ».

Et non pas 24 heures après la confirmation que la personne est atteinte du Covid-19.

La nuance a toute son importance.



D) « réouverture » BSE R pour LCF autre que moyens de protection

La brigade est rouverte pour faire un certain nombre de vols, dont ceux en provenance de Cayenne déroutés sur Roissy depuis la fermeture d'Orly.

Une opération fut faite le 1^{er} avril, 3 autres sont prévues dans la semaine à venir.

Aux questions syndicales, le DRV indique qu'il y eut des contacts avec le Parquet, qu'il est prévu une prise en charge par l'office anti-stupéfiant (OFAST) et que les Unités médico-judiciaires (UMJ) restent ouvertes.

Il concède néanmoins « on ne les a pas testées depuis le début ». À quand une revue en conséquence du PCA?

E) Baisse de l'activité à FedEx

Une baisse globale de 30% de l'activité est enregistrée à FedEx.

Sur une fermeture à minuit, le DI n'a pas d'information de la part de l'opérateur, précisant qu'un certain nombre d'opérations s'effectuent vers 4-5h du matin.

S'étant rendu le lundi 30/03 sur place, le DI ajoute qu' « *il doit y avoir des contrôles* » :

- ICS (Import control system, en français Système de contrôle des importations): les contrôles sont maintenus.
- Visites classiques sur Delt@ X (Dédouanement en ligne par traitement automatisé du fret express): les contrôles sont également maintenus.
- Chaîne de tri, dans l'alimentation (« in feed »), au chargement des conteneurs AKE : <u>suspension</u> « dans les circonstances actuelles ». Pour SOLIDAIRES, c'est le <u>minimum attendu</u> au vu de la mise en demeure par l'inspection du Travail sur la désinfection des locaux et les protections individuelles des salariés de l'opérateur.

F) Désinfection

Le DI indique que divers services ont eu des opérations de désinfection :

- le BC Banale,
- les OPCO aérogares,
- la BSE Roissy T2F
- la BSE Roissy T2E,
- l'Unité dédiée au dédouanement (UDD) et ses 4 antennes,
- le bâtiment 3701,
- la Cellule de ciblage du fret (CCF),
- la BSE Orly 3.

Le DI ajoute que le **Dr Thomas, chef de service du SMUR** de Roissy, dira sans doute que « ce n'est pas forcément nécessaire ».

Que le nettoyage des surfaces places, des poignées de porte à l'eau, au savon et/ou à l'eau de javel suffit. **Pour SOLIDAIRES**, un doute demeure sur l'exhaustivité des opérations de désinfection effectuées (tous les locaux de chaque service?; avec les bons produits?).

Quoi qu'il en soit, ces opérations de désinfection devront être renouvelées de manière exhaustive et généralisées lors du déconfinement.

G) Autres

Remboursement des frais de transport et repas. Un décret devrait

n'est pas encore au courant des modalités

paraître, mais le DI

pratiques retenues.

Travail près du domicile

Le DI indique que le service du personnel (fonction ressources humaines locale – FRHL) n'a reçu aucune demande de collègue souhaitant travailler dans le bureau/la brigade la plus proche de son domicile.

Eau non potable (!)

Du fait d'une moindre consommation d'eau, celle-ci séjourne plus longtemps dans les canalisations.

Aussi, il est recommandé de ne pas la boire. Mais, le DI précise que l'on peut se laver les mains avec!

Pour SOLIDAIRES, cela légitime davantage la dotation de gel hydro-alcoolique (GHA).

Un dernier mot sur la qualité des échanges. La conférence téléphonique, initialement prévue pour une durée de 45 minutes, s'est tenue pendant finalement près d'une heure et demie. Ceci contribue à avoir un échange nourri sur chaque point évoqué.











Covid-19 : Quand la hiérarchie de Roissy nuit... aux mesures de prévention DG

Les agents de l'Unité Dédiée au Dédouanement (UDD) ont été très surpris du mail intitulé « *Repositionnement des contrôles UDD avec le PCA* » qui leur a été adressé le 1^{er} avril 2020.

Après avoir éliminé la piste du poisson, ils ont découvert leurs nouvelles instructions :

« <u>Banale</u>. Il s'agit du site où la situation est la plus tendue en terme d'activité. Suite à la mise en place du PCA, tous les bureaux relevant de de la division nord (sauf Fedex) sont regroupés à Banale avec des contraintes en personnel et organisation. Banale ne dispose dorénavant que de 2 ou 3 agents par jour (encadrement compris) même si le plus souvent il n'y a que **2 agents** (encadrement compris). De ce fait, il devient plus difficile pour eux de réaliser seuls les visites qui sont côtées par eux et par l UDD et de gérer la section en même temps.

Ainsi, il convient désormais de descendre en visite à chaque vacation pour UPS et DHL. »

Télécommandés à distance par une hiérarchie confinée, les agents de l'UDD seraient-ils les derniers agents à faire des contrôles douaniers au fret Nord, le dernier rempart contre la fraude à Roissy?

En effet, alors qu'une large majorité d'agents semble scrupuleusement respecter le #Restezchezvous (et nous pouvons que nous en réjouir), pour les agents de la nuit ça serait plutôt #Vafairelesvisitesquandmême.

Et quelles visites!

De plus, ce même jour, un mail leur demande une mise sous contrôle **OBLIGATOIRE** suite à la création d'un Pronat intitulé « Risque d'importation de chloroquine et d'hydroxychloroquine par fret express / fret postal sans autorisation » et cela sans aucune prise en compte du nombre de déclarations!

Sachant qu'il serait inacceptable d'augmenter le nombre d'agents du plan de continuité de l'activité (PCA) et de prendre le risque d'accroître la pandémie de Covid19, les organisations syndicales demandent en urgence à la direction, des instructions en matière de contrôle de chloroquine et d'hydroxychloroquine afin d'avoir une action plus ciblée et donc plus efficace et ainsi ne pas saturer artificiellement le service de nuit et de manière générale tous les bureaux de contrôle encore en activité.

Enfin, nous profitons de ce communiqué pour rappeler à tous les agents qu'ils doivent strictement respecter les consignes de la Direction Générale du 29 mars 2020 prévues dans la note « Coronavirus – Mesures de prévention à appliquer dans le cadre du contrôle du fret express et postal » (ci jointe) « quand bien même les règles (de prévention) définies par les opérateurs sont moins strictes ».

En plus de gestes barrière, voici quelques extraits sélectionnés qui rappellent que :

1 - « S'il n'y a pas à ce stade de certitudes quant à la manière dont le virus reste actif (potentiellement contaminant) sur des **surfaces inertes**, il y a lieu de prendre en compte le fait qu'il est susceptible de survivre plusieurs heures sur des surfaces sèches et lisses et **de façon plus prolongée dans les milieux humides**.

Cette prise en compte doit se traduire à la fois par un respect strict des mesures barrières préconisées par les autorités médicales et par la mise en œuvre de mesures rigoureuses de nettoyage et de désinfection des locaux et des matériels. »

- 2 « Si la distanciation n'est pas possible compte tenu de l'activité et des croisements fréquents entre agents et/ou représentants de l'opérateur, le port de masque chirurgical ou FFP2 est de rigueur [...] et doit être changé toutes les 4 heures [...] selon une procédure rigoureuse. »
- 3 « Utiliser des gants de type nitrile/vinyle à usage unique et les **changer réqulièrement**. »
- 4 « S'agissant des prestations habituelles de nettoyage des locaux, il conviendra de s'assurer auprès des responsables de site **qu'une désinfection au moins quotidienne** de l'ensemble des sols et surfaces est exigée de la part des prestataires de nettoyage. »

A contrario, le non respect des consignes contenues dans la note de la direction générale lors des opérations de visite **engagerait la responsabilité de l'agent de visite**, qui pourrait se voir refuser la qualification d'accident du travail en cas d'éventuelle contamination au Covid-19.

Nous encourageons donc fortement tous les agents à cesser immédiatement les opérations de visite s'ils constatent un manquement à ces consignes.

En effet, la Note DG du 17 mars 2020 sur *l'adaptation de l'activité des services douaniers* stipule :

« [qu'] avant chaque vacation, il conviendra de s'assurer que l'escouade dispose du matériel suffisant (masques notamment) pour effectuer sa mission [...],

Si tel n'est pas le cas, la mission ne sera pas effectuée ».

Roissy, le 02/04/2020

Les sections des syndicats CGT, SOLIDAIRES et UNSA à Paris-Aéroports





réunion téléphonique du 27/03/2020 avec la DI



Missions, Conditions de travail

Compte-rendu

Point d'information du 27 mars

Présents

Pour la « haute » administration (a minima, liste non exhaustive) :

- le Directeur interrégional (DI);
- les 3 Directeurs régionaux (DR : d'Orly, de Roissy Fret et Roissy Voyageurs);
- les chefs de pôle Ressources Humaines (RH) et Logistique et Informatique (PLI).

Pour les organisations syndicales :

- en sus de SOLIDAIRES,
- CGT.
- CFDT.
- USD-FO.

Activité branche CO

Activité générale considérablement réduite mais considérablement accrue pour les équipements médicaux.

Fret en continu notamment par les compagnies chinoises (forte augmentation d'activité de ces dernières). <u>Un « pont aérien »</u> a été mis en place à Vatry (banlieue de Châlons-en-Champagne) pour alimenter les services de santé, de nouvelles compagnies et de nouveaux intervenants pourraient apparaître. Des rotations « l coup » (one shot) ne sont pas envisageables, les compagnies ne pouvant pas fonctionner sans continuité d'activité.

Regroupement activité:

- à Banale : Banale + Air France + Cargo Centre,
- à Sodexi : Sodexi + Panalpina + Sogaris
- Au total 5 bureaux de fret fonctionnent : Fedex, Banale, Sodexi, FRH et CDP.

Anecdote:

Il a été évoqué les pressions des opérateurs sur le service, et notamment l'activité sur les CITES Vuitton.
Dans le

contexte actuel il y a peut-être d'autres secteurs à prioriser...

Normes:

Des équivalences de normes ont été établies dans l'urgence afin de pouvoir fluidifier les flux de matériels médicaux retenus.

Des tables de concordance ont été établies, les normes d'un certain nombre de pays ont été considérées comme acceptables et le matériel pourra circuler et alimenter les personnels de santé (masques notamment). SOLIDAIRES a demandé si ces équivalences de normes seraient pérennisées à l'issue de la crise sanitaire, ou limitées à le situation de crise.

Le DI n'a pas pu répondre à ce stade.

De telles décisions prises dans un contexte d'urgence pourraient avoir des conséquences considérables si elles étaient maintenues.

Activité branche SU

Activité générale: activité réduite à 15 000 voyageurs ce jour sur l'ensemble de la plate-forme.

SOLIDAIRES a indiqué que si ce nombre était extrêmement faible en termes de flux de passagers, il était important en termes de contacts humains et de **risques de transmission**. Le DI a indiqué avoir pris les mesures préventives qui s'imposaient, notamment avec la mise en place des lignes marquant une distance avec le filtre.

Justice:
Les liens
avec le
Parquet
sont
maintenus.



Matériel et équipements

Stock : Le DI a indiqué disposer d'un stock suffisant de gants, masques et gel hydroalcoolique, malgré des disparitions préjudiciables.

Les masques périmés au sein de la DI ont été soumis à l'expertise du Dr Simonot, ainsi que du Dr Thomas, médecin responsable du SMUR (venu présenter le coronavirus en CTDI le 06/03/2020), qui ont estimé utilisables les lots présentés.

Nota bene : cela n'obère pas une vérification des masques fournis dans les services. Et le 27/03/2020, le ministère du Travail autorise l'utilisation si la date de péremption est inférieure à 24 mois.

Sur les masques saisis, le DRV a indiqué qu'ils seraient soumis a expertise de l'agence régionale de santé (ARS):

- si cette dernière estime qu'ils conviennent, ils seront distribués aux personnels de santé,
- dans le cas contraire ils seront détruits (50 000 masques ont été remis).

Les véhicules d'agents stationnés sur les parkings ADP (hors cotation de service) devront être évacués.

Effectifs / relations humaines (RH)

Domicile si symptômes: Le DI a déploré l'attitude *irresponsable* d'agents venus travailler alors qu'ils présentaient des symptômes.

SOLIDAIRES a demandé si ces comportements étaient antérieurs ou postérieurs à l'annonce de la levée du jour de carence.

Nous avons dénoncé plus largement l'effet négatif de la journée de carence en termes de santé publique.

Plan de continuité d'Activité (PCA) : Pas d'évolution prévisible du PCA, sauf à ce que de nouveaux terminaux ferment.

Position des personnels	Nombre
Présents	164
À domicile (ASA ou télétravail)	678
- dont SU en ASA pour baisse activité	263
Quatorzaine	180
- dont CO	44
- dont SU	136
Malades	44
- dont CO	15
- dont SU	29
En service/jour	91 à 96
- dont CO	60 à 64
- dont SU	25
- dont DI (présence plus importante en début de semaine due à la sollicitation des TSI et PLI pour équiper en télétravail).	6 à 7

Comptabilisation heures : Le DI s'est dit attaché à l'équité de traitement, il s'engage à ce que les situations soient harmonisées et à ce que les agents ne perdent pas d'heures. Aucun agent n'a été placé en congé annuel (CA) d'office.

En questions diverses, SOLIDAIRES a présenté les calculs suivants :

Entités	Population	Cas de Covid-19 au 25/03	Taux d'infection	Ramené à la pop. nat ^{le}
France	67 000 000	64 000 **	0,1 %	
DGDDI	18 210 *	248	1,4 % (14 x moy. nat.)	912 640 cas
DIPA	1 699 *	35	2,1 % (21 x moy. nat.)	1 380 225 cas

^{*} il ne s'agit pas des emplois équivalent temps plein (ETPT), mais du nombre d'êtres humains (source : RUSH, fin 2019).

Le DI a remis en cause ces chiffres indiquant que le relevé de situation ne distinguait pas les cas avérés des suspicions et qu'à se connaissance il n'y avait que 4 cas avérés de Covid-19 à ce jour pour la DIPA.

Il a également indiqué que rien ne prouvait qu'un agent DGDDI atteint ne l'ait été dans le cadre de ses fonctions et non dans sa vie privée. **SOLIDAIRES** a indiqué que si les chiffres peuvent souffrir d'une marge d'ajustement, ils révèlent néanmoins <u>de manière évidente une exposition accrue pour les douaniers</u>, et plus particulièrement encore pour ceux en poste à la DIPA.

Il se peut par ailleurs que nos calculs soient en deçà de la réalité, les chiffres ne faisant qu'augmenter (35 cas signalés à la DIPA le 25/03, 44 le 27/03).



^{**} en ajoutant le recensement des médecins généralistes (22 000 + 42 000)





Plan de continuité de l'activité à Roissy-CDG : Des opérations commerciales surdimensionnées !

Alors que la Direction de la direction interrégionale de Paris-Aéroports (DIPA) semble « enfin » avoir pris la mesure de la crise sanitaire actuelle concernant les services de la surveillance en aérogares à Roissy, tel n'est toujours pas le cas en matière d'opérations commerciales (OPCO)...

Nous avons été stupéfaits de constater les <u>effectifs</u> <u>pléthoriques</u> retenus pour le Plan de continuité de l'activité (PCA) de la Direction régionale de Roissy Fret (DRF) :

Bureaux de la DR Roissy Fret	Effectifs PCA
Unité dédiée au dédouanement (UDD)	9
Bureau principal Sud (BPS)	14
Bureau principal Nord (BPN)	10

Assurément, nous savons désormais que seule une diminution drastique des effectifs présents sur la plateforme est à même d'assurer la protection des agents des Douanes, des opérateurs, de leurs familles et de leurs proches.

Pour cela, une seule mesure s'impose afin de ne pas accentuer la propagation du Covid19 : « Alléger la tâche des agents présents en réduisant au stricte minimum les contrôles et donc limiter au maximum les contacts entre les agents des douanes et les opérateurs logistiques ».

En effet, toutes les mesures nécessaires ont-elles été prises ? :

- Les services de ciblage ont-ils reçu les consignes pour diminuer le nombre de déclarations en « <u>circuit noir</u> » ?
- A-t'on demandé aux opérateurs de <u>faxer/numériser les documents d'ordre public</u> (DOP) au bureaux de contrôle plutôt que de se déplacer physiquement ?
- Certains contrôles documentaires ne pourraient-ils pas faire l'objet de contrôle <u>a posteriori</u>?

SOLIDAIRES Douanes demande donc à la Direction de prioriser les missions OPCO en arrêtant une liste exhaustive des tâches prioritaires dévolues aux agents vérificateurs en période de pandémie et ainsi faciliter le réajustement des effectifs à la baisse, assurer la sécurité des agents et, à terme, garantir la continuité du service public.

Dès lors, un ou deux bureaux centralisateurs pourraient être tenus par un <u>effectif bien plus</u> <u>restreint</u> que ce qui est prévu dans le PCA actuel de la DRF.

SOLIDAIRES Douanes demande à la direction de la DIPA de prendre ses responsabilités en adaptant au plus vite le dispositif des opérations commerciales, comme elle a su le faire pour les services de la surveillance.

Roissy, le 24 mars 2020







Compte-rendu

Point d'actu du 20 mars : message aux agents

Contexte

Fermeture des frontières en tenant compte des ressortissants qui devaient repartir et ceux qui devaient revenir.

- Le flux de l'ensemble des compagnies : a diminué -20% par jour
- Fret: activité soutenue. Seule l'activité cargo des avions commerciaux devrait se contracter

Décret du 18/03 du Premier ministre : sauf dérogation, fermeture des frontières hors Schengen -Allemagne, Espagne avec dissuasion d'entrée y compris Schengen.

Passagers

Réduction progressive très forte : impact fort sur l'organisation des services

Groupe Air France (AF):

- <u>Longs courriers Air France</u>: suspension des vols Air France à partir de dimanche soir (22/03):
- Transavia: fin des dimanche:
- HOP: fin des vols samedi soir.

Restent pour le Groupe Air France:

- vols nationaux hexagonaux : réduits
- continuité territoriale DOM – TOM : 81 à 90 % en moins pour Orly.

Compagnies internationales:

Fin des vols dimanche soir à minuit.

10-15% de volume passagers par rapport à la normale.

2 temps : il y a le gestionnaire ADP et il y a aussi les modalités du schéma dégradé en évolution.

Roissy

- Fermeture: T3 et T2G; rapatriement vols nationaux 2F et fermeture S4. Il ne reste que S3 à partir lundi
- **T2C T2A:** contraction d'activité certaine. Réduction sur 1 terminal ou fermeture des 2 terminaux
- T1: réduction de capacité envisagée.

Orly

- Orly 2: fermé.
- Orly 1 : fermé dimanche.
- Orly 3 et 4: maintien, éventualité de report sur Orly 3
- Passage de 220 à 37 vols: nationaux - UE

Fret

Répercussion du flux voyageurs limité sur le fret. -25% de déclaration DELTA G.

- Air France : Possibilité qu'AF mette en place des charters Cargo si le test envisagé est validé par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC).
- Intégrateurs: +20% en global sur les intégrateurs. FedEX et UPS maintien intégral DHL programme réduit.
- Post-acheminement : CDP et Chronopost

Personnels DGDDI: Adaptation au fil des jours du dispositif douanier

Disponibilité au 20/03:

Nombre total présents : 237

Télé-travail fermeture scolaire : 44

- Télé-travail hors fermeture scolaire : 50

Autorisations exceptionnelles d'absence (AEA) scolaires : 158

Autorisations exceptionnelles d'absence (AEA) hors scolaires : 433

Congé Maladie (CM):83

Congé Maladie (CM) COVID : 23

- Quatorzaine: 110

Pathologie à risque : 40 OPCO-AG

Adaptation du plan de continuité de l'activité (PCA)

DRV:

- T3: à partir lundi redéploiement sur T1 ou fonction assistance sur l'ensemble des terminaux (ex absence équipe)
- T2G: report sur T2F
- T2E: plus de vols inter 3 agents et 2 en nuit - suppression nuit éventuelle
- T2C: mutualisation entre le T2C, le T2A et le T2BD en attente de décision ADP et T3
- T2A: identique et éventuel complément T3
- Plus d'<u>OPCO Aérogares</u>.
- Plus de service <u>BSER</u> maintien à domicile – mobilisable pour T2F et T2E
- T2F: aujourd'hui tenu par le T2E.
- BSERI: 4 présents avec 2 véhicules mission de renfort.
- <u>DIV</u>: un rédacteur + divisionnaire ou adjoint.
- <u>CSDS et CSDSA</u>: roulement des agents.

Certaines décisions de quatorzaine prises par DI et invalidées par le médecin DRF: 70 agents sur site le 20/03

Accompagnement de la décroissance fret. Maintien de l'activité économique sur mes secteurs vitaux – transport matériel médical.

Bureau principal Nord (BPN):

- Banale: centralisation activité des autres bureaux 6
- FedEx 4

Bureau principal Sud (BPN):

- Sodexi : centralisation 5
- France Handling: Sogaris + Panalpina 5
- CDP 4

Autres:

- <u>UDD Nuit</u>: Banale, FedEx et Sodexi 9
- <u>PGP</u>: delta et service des remboursements (soutien aux entreprises)
- Conservation <u>avitaillement</u> de manière réduite 2
- <u>Ciblage Fret</u>: activité CCFCO et CCFSU maintenue pour ICS
- Recyclage <u>SRA</u>, <u>SRE</u> avec <u>PAE</u>
 Centralisation dès lundi et mixage des agents sur les sites adaptation

Orly

Orly 1,2: fermés Orly 3, 4: restent ouverts

Bureau Orly: activité nominale en possible diminution 4 + 2 en télétravail

Risques Psycho-Sociaux (RPS): maintien

potentiel – réponse d'ici lundi – réduction ou suppression.

Contrôles maintenus:

TOM)

Cayenne et
Caraïbes
(maintien Air
France et Air
Caraïbes DOM-

Prise en compte:
Contact pris
avec CUSCO et
chaîne Justice.

Questions diverses

Agent en double résidence lointaine

Doit-il rejoindre son poste? Bien évidemment.

L'agent doit prendre ses dispositions pour se rendre disponible – Le DI ne veut pas d'iniquité de traitement. La double résidence est un choix personnel et sur lequel l'administration n'a pas à se positionner.

Transports en commun:

en fonction du trafic

Prise tant qu'ils fonctionnent et tant que le gouvernement ne prend pas de décisions de réduction ou de prohibition. Orly (CAZALBOU): consigne DR Orly de restreindre le nombre de personnes au PCA et mentionner dans les instructions par écrit et devait privilégier les gens qui étaient véhiculés et non proscrire les agents en transports en commun.

→ à compter de semaine prochaine : réintégrer les agents mobilisables dans la prise en compte de la cote

Equipements de Protection Individuelle (EPI)

Stocks de matériel renfloué.

- Masques: stock, avec fonctionnement nominal
- Gel hydroalcoolique (GHA): tensions sur le GHA, vol conséquent (mesure disciplinaire possible), renflouement grâce à ADP.
- Pour un stock pour plusieurs semaines : discussion DIPA et DG

NB: Le DIPA considère que missions LCF et service public sont indissociables et donc considère que les agents doivent faire l'intégralité du contrôle <u>si</u> l'équipement est fourni pour le réaliser.

Télé-travail

Sur le matériel: il y a de la marge de manœuvre. Pas de réserve nécessaire à l'heure actuelle. Pour le DI, le télétravail n'est pas une réponse à tout, surtout sur une DI frontière tierce.

<u>FP</u>: Enseignement à distance prévu pour les ACP2 et C2 stagiaires.

Gestion du personnel / RH

Demande du DI aux organisations syndicales (OS) de faire passer le message aux agents de cesser les questions « polluantes » pour le service Fonctions Ressources Humaines Locales (FRHL), qui est en effectif réduit.

Il convient d'être mesuré et d'éviter les doublons de demande, y compris dans la gestion de la crise (arrêt maladie, confinement, quatorzaine, etc.)

Prochaine réunion dans le cours de la semaine à venir

Roissy, le 20 mars 2020





Monsieur Philippe LEGUÉ
Administrateur général des douanes et droits indirects
Directeur Interrégional des Douanes et Droits Indirects
Rue du Signe - BP 16108
95701 ROISSY CDG CEDEX

Objet : épidémie de Coronavirus – Plan de continuité de l'activité.

Réf.: articles L4121-1 et L4121-2 du Code du travail

Monsieur l'administrateur général, Directeur interrégional,

Dans le contexte actuel de lutte contre la propagation du COVID-19 et en application des consignes édictées par le Président de la République et le Ministre de l'Intérieur le lundi 16 mars 2020, nous nous étonnons de la disparité de traitement des agents au sein de la Direction interrégionale (DI) de Paris-Aéroports.

En effet, les agents de la Direction régionale (DR) d'Orly, lorsque ceux-ci se rendent à leur travail par le biais des transports en commun sont maintenus chez eux et placés en autorisation d'absence. Il n'en est rien pour les agents de Roissy et du Bourget, aussi bien sur la DR Voyageurs que la DR Fret. Alors même que les agents ne résidant pas en région parisienne ou dans les départements limitrophes sont maintenus dans leur région de résidence en autorisation d'absence, la présence des agents d'Île-de-France et de l'Oise est considérée comme *indispensable*.

Ailleurs, notamment à la DI Auvergne-Rhône-Alpes, les agents utilisant les transports en commun sont déjà en Autorisation Exceptionnelle d'Absence (AEA), en accord avec les recommandations ministérielles.

Si cette disponibilité en tant qu'agents de la fonction publique peut tout à fait se concevoir, il est inadmissible que l'on demande auxdits agents de prendre les transports en commun franciliens en totale contradiction avec les gestes barrières, la promiscuité ne permettant que rarement d'être à un mètre des autres usagers. Surtout avec un trafic réduit augmentant le nombre de passagers par rames, et les barres de métro et de RER ne faisant pas preuve d'une propreté à toute épreuve, étants autant de surfaces porteuses du virus potentielles.

Nous vous rappelons qu'en tant qu'employeur, il est de votre responsabilité d'assurer la santé de vos employés¹ et que cette responsabilité s'applique également au temps de trajet pour se rendre sur le lieu de travail.

Il est également de votre responsabilité de protéger tous vos agents et donc d'éviter les contacts entre agents venant par leurs véhicules personnels et agents peut-être déjà infectés dans les transports.

Art. L4121-2 du Code du travail : « L'employeur met en œuvre les mesures prévues à <u>l'article L. 4121-1</u> sur le fondement des principes généraux de prévention suivants : l° Eviter les risques [...] ».



¹ Art. L4121-1 du Code du travail : « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs [...] ».

On estime qu'il existe des porteurs sains et que les malades sont contagieux un jour avant l'apparition des symptômes. C'est donc un risque inadmissible que vous feriez peser sur les agents roisséens en laissant « ouvert » un vecteur de contamination reconnu.

Enfin, puisque les agents sont, en dehors de leurs vacations, confinés au même titre que le reste de la population, il est évident que votre responsabilité serait directement engagée en cas de contamination, les trajets et la vacation étants alors les seules raisons de la contamination.

Cette responsabilité s'étendrait bien sûr à la contamination des proches des agents vivants avec eux. Nous demandons donc qu'au même titre que les agents d'Orly et d'autres directions, les agents de Roissy et du Bourget n'ayant pas la possibilité de se rendre sur leur lieu de travail autrement qu'en transports en commun soient placés en autorisation d'absence.

Dans le cas contraire, nous demanderons aux agents concernés de faire valoir leur droit de retrait.

D'autre part, même s'il ne nous appartient pas de juger de l'organisation de la DI, il nous semble que le sens du devoir des agents franciliens et isariens, prêts à répondre présents pour assurer la pérennité des missions dans le cadre du Plan de Continuité d'Activité (PCA) doit être salué, et pas uniquement par un témoignage de satisfaction.

Il vous appartient de décider sous quelle forme cette reconnaissance pourrait se matérialiser (doublement voire triplement des horaires effectués, gratification dimanches et jours fériés – DJF –, etc).

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur interrégional, l'expression de notre considération.

Pour les sections SOLIDAIRES DOUANES d'Orly et Roissy-Le Bourget, les co-délégués interrégionaux de la DI Paris-Aéroports

Yannick DEVERGNAS

Fabien MILIN



Comité Technique Local

du vendredi 6 mars 2020



Missions / Organisation

Question diverse

Question diverse pour le Comité Technique de la Direction interrégionale de Paris-Aéroports (CT DIPA) du 06 mars 2020 : mesures prises pour le Coronavirus

M. le Président, comme vous le savez une épidémie de coronavirus (COVID-19) est actuellement en cours dans le monde.

Certains pays appliquent d'ores et déjà en leur sein ou à leurs frontières des mesures de contrôle, voire de confinement.

Les recommandations parues en Une de l'intranet douanier *Aladin* le 27 février dernier ne concernaient que les mesures à prendre pour les agents revenant des zones à risques, et ne sont en réalité qu'un copié/collé des consignes ministérielles, qui ne prennent pas en compte les spécificités douanières.

Il n'est pas acceptable d'avoir des consignes pour les agents *revenant* de vacances et de ne rien dire à ceux qui gardent les frontières et qui sont donc particulièrement exposés aux risques de contamination.

Il est grotesque d'imposer une quarantaine à des gens qui ont peut-être été en contact à l'étranger avec des gens malades mais de faire comme si de rien n'était pour des agents en contact sur leur lieu de travail avec des passagers peut-être contaminés.

Donc, et sans préjuger de la gravité de la situation, y a-t-il en douane en général et sur la DIPA en particulier des mesures prévoyant ce qu'il faudrait faire en cas de fermeture de frontière pour raisons sanitaires, et notamment :

- De quels équipements de protection disposerions-nous, tant en Surveillance que sur le Fret ?
- Quelles seraient les consignes concernant les relations que nous aurions avec les voyageurs?
- Quelles seraient les consignes pour la Brigade Hors-Rang (BHR) sachant que ses agents se déplacent quotidiennement sur nos trois plateformes aéroportuaires et en dehors et sont amenés à croiser beaucoup d'agents?
- Y aurait-il une méthodologie à suivre pour limiter les risques dans les contrôles marchandises (bagages et fret) ?
- En cas de consigne de confinement concernant la population en général, quelles seraient les consignes pour les douaniers devant se rendre au travail, notamment ceux qui doivent utiliser les transports en commun ?

L'épidémie de Coronavirus n'en est peut-être pas, pour l'instant, à un stade grave, mais elle a au moins le mérite de pouvoir faire le point sur la manière dont la Douane devra réagir en cas de grave crise sanitaire imposant un contrôle renforcé, voire une fermeture de la frontière, le tout avec un certain nombre d'agents indisponible, étant touchés par l'épidémie.

Or, sur deux sujets très différents arrivés ces dernières années, les attentats de 2015 et le Brexit en 2016, la Douane n'était pas prête et a dû improviser *a posteriori*. Il serait bien cette fois-ci de prendre les devants et d'avoir un plan prêt en cas de besoin, sachant que comme le dit l'adage, « mieux vaut prévenir que guérir ».